

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F  
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone ..... { Renseignements : 579-01-95  
Administration : 578-61-39

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5<sup>e</sup> Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

COMPTE RENDU INTEGRAL — 36<sup>e</sup> SEANCE

1<sup>re</sup> Séance du Mercredi 6 Novembre 1974.

## SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1975 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5911).

### Universités.

M.M. Marie, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan; Le Pensec, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M.M. Soisson, secrétaire d'Etat aux universités; Sourdille, le rapporteur pour avis.

M. Benoist, Mme le président, M.M. Cabanel, Porelli, Jacques Legendre, Gaussin, Mexandeau, le secrétaire d'Etat.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

2. — Ordre du jour (p. 5932).

★ f.)

PRESIDENCE DE Mme HELENE CONSTANS,  
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

Mme le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1975  
(Deuxième partie.)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

Mme le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1975 (n° 1180, 1230).

## EDUCATION

## Universités.

Mme le président. Nous abordons l'examen des crédits du secrétariat d'Etat aux universités.

La parole est à M. Marie, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les universités.

M. Bernard Marie, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, le vote du budget constitue un choix politique pour l'Assemblée nationale.

Mais la répartition des crédits entre les différents départements ministériels représente également un choix, pour le Gouvernement cette fois.

Ce choix peut s'exprimer quantitativement. Il ne peut en être ainsi cette année puisque, compte tenu de la hausse des prix, le budget connaît une régression quasi générale.

Mais le choix peut aussi s'exprimer qualitativement. Dès l'instant où l'on admet que, sur un plan général, il n'est pas possible de trouver des ressources nouvelles, on peut s'efforcer de mieux utiliser les moyens mis à la disposition des départements ministériels.

Il m'appartenait de rechercher, au nom de la commission des finances si un tel choix s'exprimait à travers le budget qui vous est proposé.

A vrai dire, il est difficile, à l'occasion de l'examen du premier budget autonome des universités, de dégager des options valables, d'autant, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous êtes en fonctions depuis quelques mois seulement et que votre budget, préparé sans doute par le ministère de l'éducation nationale, ne reflète que très partiellement, voire pas du tout, les intentions que vous avez exprimées à diverses reprises.

Dans ces conditions, la commission des finances et son rapporteur n'ont pu que prendre acte des éléments de ce budget, dégager les principales dispositions qui leur apparaissent critiquables et indiquer le sens que doit prendre le budget des universités si l'on désire voir enfin aboutir les réformes prévues par la loi d'orientation.

D'abord, en ce qui concerne l'autonomie, il est apparu à la commission qu'il ne pouvait y avoir de véritable autonomie des universités sans autonomie financière. A cet égard, il s'agit de mettre l'accent moins sur la quantité des moyens mis à la disposition des universités — encore qu'ils soient apparus légers à la commission — que sur leur utilisation qui doit être rationnelle et, par conséquent, efficace.

Actuellement, chaque université reçoit une subvention — crédits d'université — qu'elle peut utiliser librement ; mais elle dispose d'autres moyens — crédits d'Etat — destinés à couvrir des dépenses directement mandatées sur le budget de l'Etat. Ces crédits d'Etat sont essentiellement utilisés pour payer les fonctionnaires de l'université, et les sommes qui n'ont pas été utilisées doivent être restituées, en fin d'année, au ministère des finances.

L'université conserve donc les économies qu'elle réalise sur les crédits d'université, mais perd, chaque année, celles qu'elle peut faire sur les crédits d'Etat. En commission, a été cité le cas d'une université parisienne qui dispose de crédits d'Etat d'un montant quatre fois plus élevé que celui des crédits d'université et qui perd, chaque année, au titre des économies qu'elle réalise sur les crédits d'Etat, une somme représentant de 10 à 15 p. 100 de sa subvention de fonctionnement.

De telles procédures financières sont néfastes, car elles risquent d'inciter les responsables des universités à gaspiller les crédits d'Etat, alors que, dans le même temps, ils ne disposeront pas de moyens financiers suffisants pour répondre aux besoins indispensables, car, en ce domaine, seuls les crédits d'université peuvent être utilisés.

Rendre les universités maîtresses de la totalité de leur budget, sous réserve, bien évidemment, d'un contrôle a posteriori et de sanctions en cas de faute, ce serait faire un premier pas qui répondrait, d'ailleurs, à la volonté des auteurs de la loi d'orientation que nous avons votée.

Je l'ai déjà souligné dans mon rapport écrit, il est souhaitable que le Gouvernement concrétise le plus rapidement possible les intentions manifestées par le secrétaire d'Etat, qui tendent à concéder aux universités les moyens financiers dont elles ont besoin, dans le cadre d'un contrat pluriannuel établi au vu de leur programme pluriannuel d'enseignement et de recherche et sur la base de critères d'attribution et de gestion renouvelés.

En deuxième lieu, j'aborderai le problème de la véritable démocratisation de l'enseignement.

Une telle démocratisation ne peut exister que dans la mesure où tous les jeunes qui en sont capables peuvent accéder à l'enseignement supérieur sans en être empêchés par des raisons financières. Il s'agit là d'un problème très délicat qu'il convient d'examiner sans passion et sans démagogie.

Or nous sommes forcés de constater que, quelle que soit l'importance des aides accordées, le système actuel ne permet pas d'atteindre cet objectif. Les critères adoptés en matière d'octroi de bourses doivent être revus. En effet, en dépit d'un accroissement permanent des frais d'études, le taux budgétaire moyen des bourses, en francs constants, a diminué, passant de 2 455 francs en 1968-1969 à 2 132 francs en 1972-1973 ; en outre, par rapport à l'ensemble des étudiants inscrits, la proportion des étudiants boursiers, pendant le même temps, est passée de 19,16 p. 100 à 15,39 p. 100, alors que l'accroissement de plus de 25 p. 100 du nombre des étudiants paraissait aller dans le sens d'une démocratisation de l'enseignement universitaire.

Que résulte-t-il de cette situation ? Eh bien, on doit être « smicard », si l'on a un seul enfant à charge, pour que celui-ci puisse obtenir une bourse d'enseignement supérieur ; si l'on a deux enfants à charge, l'un, par exemple, poursuivant des études dans l'enseignement supérieur et l'autre, dans l'enseignement secondaire, on doit disposer de ressources mensuelles effectives — je ne parle pas du salaire fiscal — d'un montant inférieur à 1 700 francs pour espérer bénéficier d'une telle bourse.

Autrement dit, une famille de deux enfants dont l'un poursuit des études supérieures et l'autre des études secondaires, dispose à peine de cinquante francs par jour pour subvenir à ses besoins et payer les études des enfants. C'est absolument intolérable !

On peut se demander, dans ces conditions, d'une part, comment, en 1973, 130 000 étudiants ont pu obtenir une bourse universitaire et, d'autre part, qui sont les bénéficiaires.

Monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai reçu hier un petit opuscule que vous avez bien voulu faire parvenir à certains parlementaires. Remarquablement rédigé et très intéressant, il ne répond que partiellement à ma question. Malheureusement, je n'ai pu consacrer tout le temps nécessaire à son étude, mais une rapide lecture m'a donné l'occasion de constater que les éléments fournis ne permettaient pas, et de loin, de résoudre le problème posé.

J'ai d'ailleurs demandé — mais sans succès — qu'on me communique la répartition de ces bourses par catégories socio-professionnelles. En effet, il apparaît évident que les salariés en bénéficient difficilement ou font poursuivre des études à leurs enfants au prix de sacrifices que l'on peut supposer insupportables. Sur ce point, votre brochure, monsieur le secrétaire d'Etat, contient certains éléments positifs ; mais il conviendrait de se livrer à une meilleure approche du problème.

Dans le même temps, l'aide indirecte est dispensée très largement à tous et profite, par conséquent, aussi bien à ceux qui, compte tenu des moyens restreints dont disposent leurs parents, en ont éminemment besoin qu'à ceux pour qui l'allocation versée par l'Etat est superfétatoire.

La commission a donc estimé que le système des aides devait être entièrement revu en même temps que les critères de leur attribution.

Elle a estimé que l'aide indirecte — bas prix dans les restaurants universitaires notamment — dont le caractère n'a rien de social, devait disparaître au profit de l'aide directe, soit sous forme d'allocations pour frais d'études, soit même sous forme de prêts, comme le suggérera tout à l'heure mon collègue et ami, M. Cornette.

Elle a d'ailleurs noté que le remplacement de l'aide indirecte par l'aide directe devrait entraîner la disparition des faux étudiants qui ne s'inscrivent à l'université que pour bénéficier d'avantages sociaux ou fiscaux. Il serait souhaitable que des études soient très rapidement engagées dans ce sens afin que ce difficile problème puisse être réglé à la rentrée de 1975-1976.

Le troisième point qui a retenu tout particulièrement l'attention de la commission est l'ouverture des universités sur la vie active.

Ce sujet peut être examiné sous différents aspects. Je n'évoquerai ici que deux d'entre eux : la recherche universitaire et le développement des I.U.T.

Si les universités veulent s'ouvrir davantage sur l'extérieur, elles doivent fournir, en matière de recherche, des prestations accrues, non seulement en qualité, mais aussi en quantité. Pour cela il est nécessaire que soient développés leurs moyens. Or la part consacrée à la recherche dans les dépenses de fonctionnement a diminué de près de moitié en dix ans ; elle ne représente plus que 5,37 p. 100 de ces dépenses en 1974, contre 9,57 p. 100 en 1964.

Plus satisfaisant — et la commission s'en est félicitée — est le développement des instituts universitaires de technologie.

Ces établissements assurent une excellente formation professionnelle à un niveau de qualification où ne sont pas satisfaits les besoins de notre économie. La valeur des enseignements qui y sont dispensés et la qualité des élèves qui veulent y entrer démontrent à la fois combien étaient injustifiées les critiques émises, à l'origine, à leur encontre et combien doit être toujours plus importante la part qu'ils doivent prendre à l'avenir dans l'enseignement.

La possibilité offerte désormais aux jeunes gens sortant de ce cycle d'enseignement d'obtenir la délivrance d'un diplôme d'ingénieur dans le cadre de la formation continue, après trois années d'expérience professionnelle, consacre la qualité de l'enseignement qui leur est donné.

Cela nous conduit à nous demander si, en définitive, la France compte trop ou pas assez d'étudiants ou, plus exactement, si la formation qui leur est proposée quand ils ont terminé leurs études secondaires est adaptée à la fois à leurs possibilités et aux débouchés qu'ils peuvent espérer.

Nous en arrivons donc aux constatations suivantes.

Premièrement, la France a moins de diplômés du second cycle de l'enseignement supérieur que les autres pays qui lui sont comparables et, pourtant, ces diplômés ne trouvent pas toujours des emplois correspondant à leur formation.

Deuxièmement, le nombre de jeunes gens qui renoncent, en cours de scolarité, à poursuivre leurs études est considérable ; on peut estimer que le nombre d'étudiants qui, entrés à l'université, ne terminent pas normalement leur scolarité, se situe entre 70 p. 100 et 80 p. 100, et je vise également ceux qui n'obtiennent leurs diplômes qu'après un temps largement supérieur à la durée normale des études.

Ce phénomène peut s'expliquer par plusieurs raisons.

D'abord, très souvent, l'étudiant doit trouver un travail qui lui laisse le temps de continuer ses études ; cela lui permet de vivre, mais freine les études.

Ensuite, il n'est pas toujours certain que l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, dont le rôle est essentiel, assurent véritablement l'égalité des chances et, par là même, permettent une bonne orientation à la fin des études secondaires.

A ce propos, je signale qu'une enquête récente a démontré que, au moment de leur incorporation, dans une proportion de 15 à 20 p. 100, les jeunes gens, sans être véritablement analphabètes, possèdent du moins un niveau inférieur à celui du certificat d'études, diplôme qu'ils n'ont pu obtenir bien que, semble-t-il, l'enseignement primaire soit entièrement démocratisé.

Certes, le droit à la culture doit être reconnu à tous les Français ; mais il n'est pas démontré que le moment le plus favorable pour l'exercice de ce droit soit la période qui suit

le baccalauréat. Il semble, à l'expérience, compte tenu du trop grand nombre d'échecs enregistrés, que ce soit l'ouverture de l'Université à la formation continue, à tout moment de la vie de chacun, qui permettra de mieux exercer le droit à la culture et à la formation.

Il serait souhaitable, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous nous fassiez part de vos propres réflexions à ce sujet.

Je ne voudrais pas terminer mon propos sans évoquer — assez brièvement car mon rapport écrit traite ce sujet en détail — les problèmes que pose le statut des enseignants.

Il convient de dégager une solution dans les meilleurs délais, et je pense notamment au statut des assistants des facultés de droit et de sciences économiques.

Mais, d'une manière plus générale, il conviendrait que les responsabilités incombant à chaque catégorie d'enseignants — assistants, maîtres-assistants, maîtres de conférences, professeurs — puissent être déterminés dans de nouveaux statuts, car ceux qui sont appliqués — quand ils existent — reposent sur des règles anciennes et contradictoires qui ne correspondent plus aux dispositions de la loi d'orientation.

Alors seulement, l'Etat pourra demander, voire imposer, aux intéressés le respect des responsabilités qu'ils encourent, en raison non seulement de leurs engagements administratifs, mais aussi et surtout de leur devoir de formation de la jeunesse que le pays leur confie.

Mais il conviendrait également que l'application des dispositions de la loi de 1971 imposant à chaque administration d'assurer financièrement la formation continue des personnels qui en relèvent soit effective. Malgré son insistance, la commission des finances n'a jamais pu connaître la répartition exacte des crédits qui étaient réservés à cette fin par le secrétariat d'Etat. Sans doute, pourriez-vous nous apporter aujourd'hui des précisions à ce sujet, monsieur le secrétaire d'Etat.

Vous avez une très belle, mais très lourde tâche à accomplir. L'accueil favorable que la création d'un secrétariat d'Etat aux universités autonome a généralement rencontré dans tous les milieux concernés, ainsi qu'à la commission des finances, doit être pour vous un précieux encouragement. Pour notre part, nous nous efforcerons de vous aider dans la mesure de nos moyens.

Votre tâche n'est pas seulement importante, elle est aussi particulièrement urgente. Connaissant votre dynamisme, nous sommes certains que les grandes lignes des réformes, que vous avez d'ailleurs évoquées ici et là, sont maintenant plus claires dans votre esprit. Nous souhaiterions les connaître plus profondément à l'occasion de l'examen de votre budget pour l'adoption duquel, mes chers collègues, la commission des finances s'est prononcée favorablement. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Mme le président. La parole est à M. Le Pensec, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les universités.

M. Louis Le Pensec, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, la loi d'orientation de 1968 a confié aux universités l'ensemble des tâches de formation supérieure générale et technique.

Pour faciliter les adaptations rendues nécessaires par l'élargissement de leur mission traditionnelle, la loi d'orientation a institué l'autonomie pédagogique et budgétaire des universités, qui devait assouplir dans une certaine mesure l'affectation des moyens disponibles en enseignants, en locaux et en matériels, en fonction des besoins nationaux et locaux.

Dès lors, chacun savait que ces mesures ne trouveraient leur pleine efficacité que servies par des moyens budgétaires importants, aussi bien pour l'enseignement que pour la recherche, pour l'équipement que pour le fonctionnement, pour le recrutement des enseignants que pour celui du personnel administratif et technique. Or ces moyens n'ont pas été accordés.

Depuis 1971, les crédits de fonctionnement stagnent. Depuis 1969, en francs constants, les crédits d'équipement régressent ; en 1975, ils seront de plus de moitié inférieurs à leur niveau de 1969.

Comment s'étonner dès lors que plusieurs universités soient actuellement en état de cessation de paiements ?

Les déficits se comptent parfois en millions de francs. La loi de finances rectificative votée au printemps dernier n'a fourni que de maigres subsides. Nous savons, certes, que la crise du pétrole a des retombées au niveau des universités sur le prix du fuel, du papier et des solvants. Mais si cette conjoncture a provoqué l'apparition de déficits, c'est dans la structure du budget de fonctionnement des universités qu'ils étaient depuis longtemps inscrits en filigrane.

Combien d'universités sous-équipées, parce que les crédits d'équipement accordés par mètre carré n'ont pas augmenté depuis plus de dix ans, doivent-elles se doter des matériels les plus indispensables en puisant dans leurs crédits de fonctionnement ?

De même, ce sont plus de 40 p. 100 des personnels administratifs, ouvriers et de service qui sont payés sur ces crédits, faute de postes budgétaires.

Dans le même ordre d'idées, 35 p. 100 des heures d'enseignement supérieur sont assurées au moyen de crédits d'heures complémentaires, mais les universités doivent encore payer sur leur budget un certain nombre d'heures d'enseignement.

Je n'évoque que pour mémoire les frais d'entretien très lourds exigés par la mauvaise qualité des constructions effectuées depuis quelques années et le gaspillage auquel condamne l'insuffisance des effectifs en personnel technique : des matériels de haute précision et de grand prix qui exigent des services de maintenance de bonne qualité sont laissés à l'abandon et représentent des pertes sèches.

Les charges indues consomment parfois la moitié du budget de fonctionnement des universités. On a longtemps cité en exemple, à juste titre, l'université Louis-Pasteur de Strasbourg, qui avait même fait des économies ; or celles-ci sont en train de fondre.

Avec le budget proposé, la rentrée de 1975 risque d'être bien mal assurée dans beaucoup d'établissements.

Vous parliez de partager les sacrifices. Ce faisant, je crois qu'on a désigné en quelque sorte les sacrifiés.

Les sacrifiés, ce sont en premier lieu les personnels de l'enseignement supérieur, les agents administratifs, techniques, ouvriers ou de service, dont un bon nombre, contractuels, sont mal rémunérés et sans garantie d'emploi.

Les sacrifiés, ce sont aussi les personnels enseignants, pour moitié des assistants, dont les perspectives de carrière sont compromises en raison du nombre limité des créations de postes.

Les sacrifiés, ce sont aussi les chercheurs dont la carrière est bloquée et dont les travaux n'avancent pas du fait de la sous-dotation budgétaire : le pouvoir d'achat des laboratoires propres du C. N. R. S. est actuellement de 71 p. 100 de ce qu'il était en 1967.

On peut aussi s'interroger sur les risques que court la formation continue.

La mission de formation continue avait été reconnue aux universités par la loi d'orientation, puis, par la loi de juillet 1971 qui prévoyait des moyens spécifiques en leur faveur. Les contrats d'assistance initiale y entraient pour une part.

Les universités — reconnaissons-le — ont relevé le défi avec un certain succès et ont affirmé leur volonté d'organiser la formation continue. Force est d'admettre que le handicap était très lourd à combler. Rien n'est encore gagné : les chargés de mission de la formation continue s'en sont fait l'écho récemment.

En dépit de l'aide complémentaire apportée par les contrats de développement, la réduction des crédits destinés à la formation professionnelle continue hypothèque sérieusement les chances des universités en ce domaine qui attise bien des appétits. Pourtant, c'est un secteur où les universités avaient une réponse spécifique à apporter, par leur potentiel scientifique de compétence, par leur aptitude pédagogique et par leur souci de développement personnel dans toute action de formation, voire d'adaptation professionnelle.

Les sacrifiés, ce sont aussi les étudiants.

Je passe sur le relèvement de 504 francs des bourses au taux maximum, augmentation correspondant au rattrapage du pouvoir d'achat, et sur la réduction de la proportion des étudiants bénéficiaires de ces bourses. J'évoquerai plutôt le débouché des études.

La seule solution pour développer l'utilité sociale et économique des études universitaires, donc pour accroître leur rentabilité pour la nation, est de créer, à côté des maîtrises existantes, des maîtrises de sciences et techniques correspondant aux besoins définis par le Plan.

Les universités ont, depuis quelques années, multiplié les initiatives en ce domaine et présenté des propositions concrètes, que le conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche a étudiées et approuvées. Récemment encore, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez insisté sur l'urgence de la création de filières de formation professionnelle de haut niveau branchées sur les actuels cycles d'études universitaires.

Pour leur part, les I. U. T. ont formulé, eux aussi, des propositions précises pour la diversification de leurs cursus.

On attendait donc de ce côté — et on était en droit d'attendre — des innovations budgétaires propres à permettre la mise en place de ces maîtrises et autres formations nouvelles. Or nous avons vu suspendre jusqu'en 1976 l'habilitation comme diplômes nationaux des nouvelles maîtrises de sciences et techniques.

Ainsi, au lieu d'être encouragée, l'initiative positive qui a été prise par maintes universités se trouve bridée, voire brimée. Le motif avancé est la nécessité d'établir une carte universitaire, au demeurant indispensable. Mais quand on sait que les conseils régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche prévus par la loi de 1968 ne sont pas encore mis en place, on éprouve quelque inquiétude, puisqu'une telle carte — et vous l'avez reconnu, monsieur le secrétaire d'Etat — ne saurait être établie sans leur consentement.

La seule initiative récente en ce domaine se situe hors du cadre des universités polyvalentes. Il s'agit du nouveau centre de Compiègne auquel, il faut le dire, le Gouvernement semble vouloir donner plus le statut d'une grande école que celui d'une université. On peut certes se féliciter de la sollicitude que vous portez à ce centre. Avec ses 600 étudiants, soit moins du millième des effectifs de notre enseignement supérieur, il peut donner une image significative de l'avenir que d'aucuns envisagent pour cet enseignement.

En réalité, à comparer la politique suivie, d'une part, à l'égard de l'université technologique de Compiègne, d'autre part, à l'égard des universités polyvalentes désireuses de créer des maîtrises de sciences et techniques, on comprend qu'un grand débat politique soit ouvert, où l'austérité peut servir de justification. A une université de masse démocratisée, qui assurerait des formations de haut niveau répondant aux besoins de notre pays, s'oppose une conception plus élitiste, qui ferait des universités des lieux d'enseignement vraiment supérieur pour quelques-uns, tandis que le plus grand nombre serait, soit éliminé, soit orienté vers des enseignements plus médiocres.

En dépit de campagnes insidieuses menées par ailleurs sur l'inutilité des études et que vos déclarations sur l'absence de valeur du D. E. U. G., monsieur le secrétaire d'Etat, n'ont fait qu'aggraver, les effectifs d'étudiants continuent à croître, quoique lentement. Les familles et les jeunes savent bien que la promotion sociale et l'accès à un métier intéressant passent par une solide formation initiale.

Mais, face à ce phénomène qui n'a rien d'inquiétant en raison des besoins de notre pays, est pratiquée une politique de sélection, on peut même dire de sélection sociale.

Il y a déjà la sélection traditionnelle, à l'entrée dans les grandes écoles. Elle n'a diminué qu'en apparence même si l'on considère que les effectifs des classes préparatoires n'ont augmenté que de 25 p. 100 en dix ans tandis que le nombre des postes mis au concours doublait. En réalité, la sélection semble avoir été reportée en amont, à l'entrée dans les classes préparatoires, où elle prend un aspect presque exclusivement social.

En revanche, dans les universités proprement dites, la sélection tend à s'accroître. Vos prédécesseurs, monsieur le secrétaire d'Etat, l'avaient institutionnalisée en médecine, au nom d'une conception malthusienne des besoins de notre pays en encadrement médical.

Que s'est-il produit ? De 1970-1971 à 1973-1974, la proportion d'étudiants issus du milieu des professions libérales et inscrits en médecine est passée de 44,6 à 45,3 p. 100, alors qu'elle était de 40,9 p. 100 en 1964-1965.

Cette politique de sélection va maintenant toucher les études pharmaceutiques et bientôt, sans nul doute, les études de droit et de sciences économiques puisque vous avez constaté vous-même le report vers ces dernières des étudiants qui s'orientaient naguère vers les études médicales.

Dans les unités d'enseignement et de recherche scientifique, le même résultat a été obtenu en faisant de la série C des lycées une filière réservée en quelque sorte à une certaine élite. Le gonflement des études littéraires, juridiques et économiques est le produit direct de cette politique et se double du refus de votre département ministériel de mettre à la disposition des universités les moyens nécessaires à la mise en place des filières qui donneraient à ces études des débouchés professionnels plus nombreux et plus diversifiés.

Par delà ces pratiques, se crée au sein de notre enseignement supérieur une double série de cursus : les uns pauvres, sans moyens, ouverts à la masse et d'autres, plus riches, plus sélectifs, de haut niveau, qui offrirait des débouchés plus sérieux.

S'agit-il d'une vision par trop pessimiste ? Certaines mesures réglementaires envisagées donnent à penser qu'il n'en est rien.

Vous avez déclaré, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous estimiez inadéquats les critères actuels d'attribution des crédits de fonctionnement aux universités. Ces critères sont le nombre d'étudiants et les surfaces occupées, affectés de coefficients variant avec les disciplines.

Que ces critères manquent de souplesse et demandent à être affinés, nul n'en disconvient. Ils ont toutefois le mérite d'être objectifs.

Que nous est-il proposé pour les remplacer ? Les efforts de gestion effectués par les universités, ou encore la volonté de rénover leur cursus, par exemple.

Louables intentions, assurément ! Mais qui jugera de la valeur des efforts de gestion ou des volontés novatrices ? Ce sont des critères subjectifs, qui laissent la porte ouverte à une concurrence effrénée entre les universités.

Je ne doute pas de votre libéralisme, monsieur le secrétaire d'Etat, ni de l'excellence de vos intentions ; je me demande seulement si ce ne serait pas donner ainsi à vos successeurs de redoutables moyens de pression.

Il y a plus. Vous avez, à plusieurs reprises, évoqué l'idée d'un seuil minimum de connaissances nécessaire à l'entrée à l'université, constitué actuellement par le baccalauréat. Mais vous avez aussi déclaré, notamment lors de votre dernière conférence de presse, que chaque université serait libre de « relever la barre ».

Or un tel système, avec les critères actuels de répartition des crédits, n'aurait jamais été appliqué, car une université qui perd ses étudiants s'appauvrit. Avec les critères proposés, l'obstacle serait levé.

On a dit de votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il convenait aux temps d'austérité que nous connaissons. Nous ne contestons pas que la conjoncture actuelle impose une certaine rigueur budgétaire. Mais nous demandons qu'elle soit l'occasion de définir une politique.

Or, au lieu de cela, on nous impose, sous couleur de manque de moyens, une politique qui ne s'affiche pas comme telle. On attribue à l'effet naturel du malheur des temps une politique délibérée. L'austérité proposée par le budget est finalement très sélective.

En conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat, force est de rappeler — chacun en est certainement conscient — que l'enseignement supérieur français souffre de maux très graves.

Il est mis dans l'incapacité de fournir un métier à une masse importante de jeunes qui y ont accédé et de couvrir les besoins en cadres de la nation. Il peine de plus en plus pour assumer sa fonction traditionnelle d'élaboration et de transmission du savoir

scientifique. Il est menacé d'étouffement à la fois par le nombre d'étudiants sans débouchés, d'enseignants sans perspectives de carrière et d'établissements concurrents auxquels on réserve en fait les formations professionnelles.

Cette situation exigeait une initiative politique ample, audacieuse et assortie de moyens importants. Nous regrettons de constater que le budget de votre département ministériel, monsieur le secrétaire d'Etat, n'y contribue pas.

En effet, ce budget est visiblement dominé par le souci de faire des économies et il n'intervient pas efficacement contre les insuffisances constatées. Il n'ouvre pas de voie nouvelle. Partout, l'accroissement des crédits offerts, quand il existe, est dévoré par l'inflation et presque entièrement consacré à faire survivre ce qui existe sous forme de crédits de fonctionnement.

Les dotations en capital et les créations font l'objet d'une réduction drastique. C'est dire que l'initiative, le changement et la démocratisation ne sauraient être à l'ordre du jour de ce débat où, pourtant, l'avenir du pays est en cause.

La crise économique qui nous frappe actuellement est très étroitement liée à notre croissante dépendance technologique, vis-à-vis des Etats-Unis par exemple. Et tout ce qui risque de contribuer à scléroser la capacité d'invention et d'innovation de la France va à l'encontre de toute politique d'indépendance et de prospérité nationale.

Nous devons constater que ce premier budget autonome du secrétariat d'Etat aux universités, que nous étions en droit de vouloir exemplaire, ne répond pas aux nécessités de notre temps. Ce n'est pas en laissant se dégrader l'image de marque de l'université française que l'on assure l'avenir.

Monsieur le secrétaire d'Etat, ce sont ces considérations qui ont conduit la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à émettre un avis défavorable au budget qui nous est présenté. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

Mme le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux universités.

M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat aux universités. Madame le président, mesdames et messieurs les députés, un nouveau département ministériel a été créé en juin 1974 : le secrétariat d'Etat autonome aux universités dont la responsabilité m'a été confiée.

La volonté du Gouvernement est claire : porter une attention accrue aux problèmes de l'enseignement supérieur.

Car l'appellation de secrétaire d'Etat aux universités ne doit pas prêter à confusion : ce sont tous les établissements d'enseignement supérieur, tous les organismes de recherche, qui relevent précédemment de la tutelle ou du contrôle du ministre de l'éducation nationale, qui me sont désormais rattachés.

Quelques chiffres résument leur poids spécifique : 750 000 étudiants ; 74 universités et centres universitaires ; 104 grandes écoles ; 6 grands établissements, dont le centre national de la recherche scientifique, le conservatoire national des arts et métiers, le muséum d'histoire naturelle ; 900 bibliothèques publiques ; un budget pour 1975 de près de 8,5 milliards de francs. Et je tiens à répondre tout de suite à M. Le Penec en lui disant que la V<sup>e</sup> République peut être fière de l'œuvre accomplie dans le domaine de l'enseignement supérieur. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

Mesdames et messieurs les députés, en six ans, les crédits de fonctionnement des universités ont été multipliés par deux. En douze ans, le nombre des emplois d'enseignants dans les universités a triplé. En 1975, il atteindra 38 664. Depuis 1968, des constructions universitaires ont été réalisées pour des crédits supérieurs à 8 milliards de francs. Ce n'est pas rien. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

L'effort consenti est exceptionnel. Il sera poursuivi.

Un nouveau secrétariat d'Etat, pour quoi faire ?

J'ai conscience que l'enseignement supérieur, celui des universités comme celui des grandes écoles, est sans doute par excellence le domaine où l'innovation et l'imagination doivent être la règle.

Oui, l'innovation et l'imagination sont à l'ordre du jour de cette séance, monsieur Le Pensec.

J'ai conscience aussi que l'enseignement supérieur doit davantage participer à la vie réelle des Français, que les formations universitaires doivent mieux répondre aux besoins de notre économie.

- Six objectifs résument mon action, et je ne me refuse pas du tout au grand débat que souhaite avec raison M. Marie.

Il s'agit pour moi de donner un contenu effectif à l'autonomie des universités, d'assurer la cohérence des formations, d'accroître les efforts de recherche, de poursuivre la démocratisation de l'enseignement supérieur, d'ouvrir les universités sur le monde extérieur, enfin de promouvoir les bibliothèques en tant qu'instruments de connaissance et de culture.

Tout d'abord, j'entends donner un contenu effectif à l'autonomie des universités. M. Marie a insisté sur ce point à juste titre.

La loi d'orientation du 12 novembre 1968 a posé le principe de l'autonomie des universités. Elle en a créé l'outil sous la forme d'une nouvelle catégorie d'établissements publics. Mais cette autonomie est demeurée à mi-chemin, au niveau des textes et, plus encore, de la pratique qui en est résultée.

Aussi, dès mes premières déclarations, ai-je souligné la nécessité de lui donner un contenu pédagogique, administratif et financier.

Cette autonomie tourne le dos, bien entendu, à toute idée d'autarcie, de « tour d'ivoire » et de repli sur soi. Elle doit faire appel à la responsabilité des universitaires et à leur volonté d'ouverture sur la vie économique et sociale. Elle vise, dans un monde en transformation, à donner aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche la capacité de s'adapter en permanence aux besoins de la nation en matière de formation initiale, mais aussi de formation continue et de recherche.

Les universités et les grandes écoles représentent un potentiel important qu'il ne saurait être question de laisser en marge de notre société. Je veux, au contraire, les placer au centre de la réflexion et de l'action.

Il importe qu'elles puissent jouer un rôle plus important, non seulement dans la préparation de milliers de jeunes Français aux diplômes qu'elles décernent, mais aussi comme « prestataires de service » pour exercer des missions de recherche et de formation, à la demande de l'Etat, des collectivités locales, des entreprises publiques et privées.

Mon rôle n'est pas de gérer les universités.

**M. Jacques Sourdille.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Il est de les aider à définir leur évolution, à favoriser leur nécessaire mutation.

A une vision encore napoléonienne de l'enseignement supérieur, doit être substituée la conception moderne d'universités diversifiées et compétitives.

Il faut passer de « l'université » aux « universités ».

Cette transformation doit permettre d'expérimenter, dans un secteur important de l'activité nationale, des pratiques réelles de décentralisation, car le choix de l'autonomie est pour moi celui de la décentralisation, de l'ouverture sur les régions. Des liens doivent se nouer entre les universités et les institutions régionales et locales.

Naturellement, l'autonomie des universités doit s'exercer dans le cadre du service public. C'est dire qu'elle doit avoir pour contrepartie la garantie donnée par l'Etat à la valeur nationale des diplômés et l'exercice d'un rigoureux pouvoir de tutelle.

Mais, dans ce cadre, l'autonomie doit permettre aux établissements d'exercer au maximum leurs facultés d'initiative, de coopération et d'intervention. A cette fin, je compte mettre en œuvre en 1975, selon un programme actuellement en préparation et que j'étudierai avec le conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et la conférence des présidents d'université, toute une série de mesures qui répondront, pour une très large part, aux souhaits de la commission des finances.

Certaines tendront à inciter les universités à établir elles-mêmes leurs propres programmes de développement et de reconversion. Pour quelle raison ? Mon intention est de remplacer progressivement une gestion centralisée par un dialogue entre responsables, car l'autonomie, après la décentralisation, c'est aussi la responsabilité. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Plus les universités demanderont l'autonomie, plus je les inviterai à la responsabilité.

D'autres mesures auront pour objet l'établissement de relations nouvelles et la pratique d'un langage neuf entre les universités et l'administration centrale.

D'ailleurs, chaque fois que de besoin je me rends en province, accompagné des membres de mon cabinet et des directeurs de l'administration centrale, pour tenir dans les rectorats, des réunions avec les présidents d'université et les chefs d'établissement et traiter sur place les problèmes de répartition des locaux, d'attribution des crédits, d'habilitation des diplômés. Le procès-verbal de la réunion qui est rédigé vaut décision.

Les missions que j'assigne à mon administration sont essentiellement des missions d'impulsion et de contrôle et non plus seulement de gestion.

D'autres dispositions, encore, viseront à améliorer l'outil administratif et comptable des universités. La commission des finances de votre assemblée s'est préoccupée, à juste titre, de ce problème essentiel.

Certaines universités, notamment à Paris, accueillent plus de trente mille étudiants. Elles constituent de très grandes entreprises. Elles doivent être gérées comme telles. Voilà le principe essentiel. Tout ce que je pourrai faire pour améliorer leur gestion, je l'entreprendrai, non par la contrainte mais par l'incitation et en favorisant toutes les expériences tentées dans ce domaine.

Cependant, l'autonomie, telle que je viens de la définir, appelle plusieurs limites, trois principalement : d'abord, l'établissement d'une carte universitaire ; ensuite la définition d'un statut national des personnels enseignants ; enfin, une nouvelle répartition de l'aide de l'Etat.

La carte universitaire fait cruellement défaut. Son élaboration répond à un besoin essentiel. Etendue en liaison avec la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale et la délégation générale à la recherche scientifique et technique, pour ce qui concerne la recherche, cette carte doit permettre une répartition plus équilibrée des formations et des laboratoires universitaires sur l'ensemble du territoire. Elle doit aussi assurer de façon privilégiée l'établissement de liens effectifs entre les universités et les régions.

Demain, on ne devrait pas, en France, pouvoir dispenser n'importe quel enseignement, effectuer n'importe quelle recherche dans n'importe quelle université. Ce n'est pas possible. Nous n'avons ni les équipes ni les ressources en hommes suffisantes pour nous le permettre.

Il nous faut donc choisir selon des critères rationnels que je soumettrai aux commissions compétentes de votre assemblée et dont je m'entretiendrai avec les nouveaux conseils régionaux.

**M. Jacques Sourdille.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Je crois à la planification des enseignements supérieurs comme contrepartie essentielle à l'autonomie des universités.

En 1975, je m'emploierai à créer les conseils régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche institués par la loi d'orientation de novembre 1968, mais qui n'ont jamais été mis en place.

La coordination nécessaire des universités s'effectuera demain dans leur cadre pour éviter le gaspillage et pour rechercher l'efficacité.

La définition d'un statut national des personnels enseignants constitue la deuxième limite au principe de l'autonomie.

J'ai rendu public le rapport de M. de Baecque, conseiller d'Etat. C'est un élément utile de réflexion. Certains l'avaient lu, avant même le ministre, d'autres non : désormais, tous pourront raisonner à partir des mêmes éléments.

Dans cette affaire, ce qui me frappe, c'est la diversité, caractérisée par l'existence de plus de quarante types différents de situation. Cette diversité appelle un effort de clarification qui rendra seul possible le déblocage des carrières.

De plus, il m'apparaît que devraient être prises en compte les transformations intervenues dans la nature même des tâches des personnels enseignants. Il faut ainsi que les responsabilités que de nombreux enseignants universitaires assument dans l'administration de leurs établissements soient reconnues dans l'organisation des carrières.

La définition de ce statut national des personnels constitue pour moi une mission essentielle, que je souhaite mener à bien en étroite liaison avec les organes consultatifs et les instances syndicales. La négociation est engagée. Je n'en méconnais pas les difficultés, mais je tiens à affirmer devant l'Assemblée nationale que tout sera mis en œuvre pour la conduire à son terme.

Dès 1975, la situation des personnels fera l'objet d'une attention particulière.

Malgré la rigueur budgétaire, 690 nouveaux emplois seront créés : 370 pour les universités et les établissements d'enseignement supérieur ; 110 pour les bibliothèques ; 210 pour le centre national de la recherche scientifique, dans le cadre de l'enveloppe « recherche ».

Le nombre des transformations d'emplois sera maintenu au niveau des années antérieures, soit 400. Cette mesure est considérable dans sa portée et elle prouve, monsieur Le Penec, qu'il ne s'agit pas d'un budget de régression. Nous continuons l'effort entrepris par la V<sup>e</sup> République depuis son début pour porter au plus haut niveau l'enseignement supérieur de notre pays.

De plus, 75 emplois d'assistant contractuel de sciences des instituts nationaux des sciences appliquées seront transformés en emplois d'assistant titulaire.

Par ailleurs, j'entreprendrai la titularisation des vacataires de la 6<sup>e</sup> section de l'école pratique des hautes études, dans le cadre de la nouvelle impulsion que je compte donner à cet établissement.

De même, je me préoccupe de la situation des personnels qui, dans les divers établissements relevant du secrétariat d'Etat, ne sont soumis à aucun statut.

La troisième limite à l'autonomie des universités résulte de la définition indispensable de nouveaux critères d'attribution de l'aide de l'Etat aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Demain, je l'indique nettement, le nombre d'étudiants et la superficie des locaux ne seront plus seuls pris en considération. Pour quelle raison ? Parce que les critères actuels incitent les établissements à admettre le maximum d'étudiants. Il faut établir de nouveaux critères qui tiennent compte du coût de fonctionnement, mais aussi des résultats pédagogiques et de l'environnement socio-économique.

Il s'agit de juger les établissements sur leurs résultats et sur leur gestion, car l'autonomie, après la décentralisation et la responsabilité, ce doit être aussi un effort accru de gestion et d'adaptation des formations.

L'Etat n'a pas à intervenir dans la gestion quotidienne, mais il doit définir les règles du jeu, puisque le monde de l'Université est celui du service public.

J'exercerai la plénitude de mes pouvoirs, dans le même temps où j'inviterai les universités à assumer la plénitude de leurs responsabilités, du même pas et selon la même démarche.

Mon deuxième objectif est d'assurer la cohérence des enseignements.

L'essentiel me paraît être, dans cette affaire, de définir de nouvelles conditions d'accès à l'enseignement supérieur et d'adapter les formations universitaires selon un schéma simple, clair, cohérent, que tous puissent comprendre.

Il n'y a pas trop d'étudiants en France. Je n'ai en ce domaine aucune vision malthusienne. Mais trop d'étudiants sont mal orientés et peu motivés. La sélection existe à l'heure actuelle, et la pire : la sélection par l'échec.

M. Eugène Claudius-Petit. Très bien !

M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat. Plus de la moitié des étudiants inscrits en première année d'études supérieures, ne passent aucun examen, ou n'obtiennent aucun diplôme.

Cette situation, qui ne saurait être prolongée, ni pour la nation, ni pour les étudiants eux-mêmes, conduit à un extraordinaire gaspillage des ressources, et tous mes efforts tendront à substituer demain à l'actuelle sélection par l'échec une orientation par la motivation. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Cela pour trois raisons essentielles.

Tout d'abord, les élèves achèvent leurs études secondaires à un âge plus avancé qu'autrefois, à près de vingt ans. Or ils sont désormais majeurs à dix-huit ans.

Le régime du baccalauréat peut donc être conçu de telle façon qu'ils exercent plus librement les choix qui conditionnent leur avenir.

D'autre part, il faut informer complètement les étudiants sur leurs aptitudes ; avant de les admettre à l'université. Beaucoup échouent ou abandonnent en cours de premier cycle : il serait préférable qu'ils soient orientés différemment et plus tôt.

Enfin, il paraît nécessaire de disposer d'un système qui permette de réguler les flux d'entrée à l'université.

Tous les pays développés pratiquent un tel système.

M. Jacques Sourdille. Mais oui.

M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat. Le fait qu'il existe en France pour l'accès aux grandes écoles, aux instituts universitaires de technologie ou aux études médicales, place les autres secteurs en position de relative infériorité.

Il faut avoir le courage de dire que les étudiants se pressent en foules excessives dans des formations qui assurent des débouchés incertains. (Très bien ! sur divers bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

Tel est le problème national qui nous conduit à définir de nouvelles conditions d'accès à l'enseignement supérieur.

M. Louis Mexandeau. A qui la faute, depuis si longtemps ? (Exclamations sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

Il y a quinze ans que vous êtes au pouvoir !

M. Bernard Marie, rapporteur spécial. Qu'avez-vous fait quand vous étiez au pouvoir ?

M. Jacques Delong. Oui, vous étiez des incapables.

M. Louis Mexandeau. Depuis quinze ans, nous constatons vos carences.

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Monsieur Meranéoau, vous êtes inscrit dans le débat, vous aurez donc tout à l'heure le loisir de vous exprimer et j'aurai le plaisir de vous répondre.

Car, je le répète, dans ce domaine de l'enseignement supérieur, la V<sup>e</sup> République et sa majorité n'ont pas à rougir de l'effort poursuivi. Bien au contraire ! (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République. — Exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

**M. Pierre Juquin.** Finissons-en avec les discours de style « rétro » ! Il y a quinze ans que vous êtes au pouvoir et cela a débouché sur la crise de l'université. Expliquez-vous sur ce point !

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Non, monsieur Juquin, il n'y a pas la crise partout dans l'université. Mais si vous étiez au pouvoir, elle existerait, la crise ! (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. Pierre Juquin.** Nous, nous la résoudrions.

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** J'ai souvent entendu les représentants du parti communiste critiquer l'expérience de l'université technologique de Compiègne. Savez-vous, messieurs, qu'en U. R. S. S. il y a 844 établissements d'enseignement supérieur, mais que 55 seulement d'entre eux sont des universités ? Tous les autres se consacrent à l'enseignement de la technologie.

Alors avant de défendre Vincennes, il faut avoir le courage de dire cela.

**M. Pierre Juquin.** Je ne vous savais pas admirateur de l'Union soviétique qui, elle, ne connaît pas plus la crise de l'enseignement que le chômage ou l'inflation, parce qu'elle est socialiste.

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** J'y vais moins souvent que vous, monsieur Juquin, et ce n'est pas là que je puise en général mes exemples.

Il faut aussi organiser les formations supérieures selon un schéma cohérent.

Autrefois, il existait dans notre pays la licence et le doctorat. Progressivement, depuis quelques années, un nouveau système a été mis en place, qui tend à répartir l'enseignement en trois cycles : le premier cycle que consacre le diplôme d'études universitaires générales, le deuxième cycle que sanctionne la maîtrise, et le troisième cycle, voué essentiellement à la recherche et que couronne le doctorat.

Mais, dans le même temps, selon le vieux système des strates, la licence n'a pas été supprimée : elle continue à être délivrée, selon les disciplines, après trois ou même quatre années d'études.

Le temps me paraît donc être venu de la cohérence et de la simplification.

Le choix décisif que fait le Gouvernement est celui des trois cycles, chaque cycle étant sanctionné par un diplôme national et prolongé par une année de formation préprofessionnelle dispensée par les universités, en liaison avec les partenaires économiques et sociaux.

Car la volonté essentielle qui m'anime, est de rendre les études universitaires plus adaptées aux besoins de l'économie comme aux préoccupations des étudiants.

En troisième lieu, il faut accroître les efforts de la recherche.

Le Gouvernement tient, en accordant une priorité à la politique de la recherche, à montrer l'importance qu'il y attache. De fait, en une période budgétaire difficile, un effort exceptionnel est consenti en faveur du secrétariat d'Etat aux universités

Quelques chiffres le prouvent.

En 1975, le centre national de la recherche scientifique disposera de 65 millions de francs de mesures nouvelles et de 350 millions de francs d'autorisations de programme.

Il sera autorisé à créer 210 emplois nouveaux : 110 emplois de chercheurs et 100 postes d'ingénieurs, techniciens et administratifs. En outre, il pourra intégrer 227 stagiaires et 37 agents contractuels rémunérés entièrement par le centre national d'études spatiales. C'est donc 474 postes nouveaux qui seront disponibles l'année prochaine au C. N. R. S.

Les universités, les grands établissements, les écoles d'ingénieurs, pour leur part, bénéficieront de 18 millions de francs de mesures nouvelles et de 104 millions de francs d'autorisations de programme.

Ces dispositions permettront aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche d'atteindre les objectifs que je leur assigne : participer à l'effort d'innovation que la conjoncture internationale nous impose ; maintenir le plus haut niveau possible des connaissances, à seule fin de permettre à l'économie française de préparer des programmes de développement qui correspondent à des impératifs parfois difficiles à prévoir ; enfin, donner par la recherche le sens de la créativité à nos étudiants, pour qu'ils soient aptes à s'adapter à l'évolution du monde.

Dès 1975, un effort particulier sera tenté pour étudier de nouvelles sources d'énergie et pour développer les sciences de la vie.

J'ajoute que cet effort en faveur de la recherche s'accomplira, de plus en plus, dans le cadre de la décentralisation.

J'assurerai en priorité le développement de centres régionaux de recherche, comme les laboratoires de Valbonne, de Luminy, l'institut de géologie et de mécanique de Grenoble, le centre de recherches océanographiques de Toulon. Tout, dans ce domaine, sera encore fait pour que le capital extraordinaire que représentent les universités et les centres de recherche ne soit plus, demain, localisé seulement dans la région parisienne. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

En quatrième lieu, il s'agit de poursuivre la démocratisation de l'enseignement supérieur.

C'est l'objet de la réforme, que j'ai entreprise, de l'aide de l'Etat aux étudiants, car à mes yeux, l'université est, avant tout, le monde des étudiants.

En septembre, j'ai provoqué la tenue de journées d'études, au cours desquelles toutes les organisations étudiantes ont exposé leur position sur le projet de réforme.

De plus, afin d'améliorer la condition des étudiants — qui ne sont pas des sacrifiés, monsieur Le Penec — j'ai pris avant la rentrée universitaire deux décisions importantes.

Toutes les bourses de l'enseignement supérieur ont été majorées, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1974, de 504 francs. La dépense supplémentaire en résultant pour l'Etat s'élève à 55 millions de francs.

De plus, la hausse du prix des repas des restaurants universitaires et des loyers des chambres a été limitée : je n'ai ainsi autorisé qu'une augmentation de 30 centimes de la part du prix des repas payée par les étudiants.

Ces mesures constituent comme l'amorce d'une nouvelle définition de l'aide de l'Etat, et je rejoins en cela le sentiment de la commission des finances.

La réforme se donne trois objectifs fondamentaux : assurer une plus grande justice dans la répartition des crédits de l'Etat, développer la responsabilité individuelle de l'étudiant, simplifier enfin le régime administratif actuel.

La recherche d'une plus grande justice est souhaitable dans la mesure où se trouvent définies les modalités d'accès à l'université. Elle apparaît comme la condition nécessaire à la poursuite de la démocratisation de l'enseignement supérieur.

L'aide indirecte est devenue, au cours des dernières années, comme M. Bernard Marie l'a rappelé, proportionnellement trop importante. Accordée indistinctement à tous, y compris à ceux qui n'en ont pas besoin, elle a des effets injustes. Mal conçue, elle tend à encourager la venue dans l'enseignement supérieur

d'étudiants non motivés, voire de faux étudiants, qui constituent à la fois une charge pour l'Etat et un obstacle au bon fonctionnement des universités.

Il faut donc modifier le régime actuel.

A cet effort de justice qui est le nôtre doit s'ajouter un objectif de développement de la responsabilité individuelle de l'étudiant.

L'étudiant est aujourd'hui un adulte. L'abaissement de la majorité civile à dix-huit ans a consacré ce fait.

Il faut donc lui assurer, si besoin est, une aide directe qui lui permette d'assumer sa condition d'adulte. Il doit pouvoir choisir son mode de vie, sans être obligé de s'adresser nécessairement aux œuvres universitaires. Il doit pouvoir étudier dans des conditions normales, sans être contraint à exercer un travail d'appoint.

Or notre système de bourse ne répond pas entièrement à cet objectif. Les étudiants issus de milieux modestes sont exclus du bénéfice de l'aide: ainsi, pour une famille d'un seul enfant, aucune bourse ne peut être accordée si le revenu imposable dépasse 13 050 francs. Enfin, il n'existe pas, comme dans d'autres grands pays comparables, un système de prêts aux étudiants, destinés aux catégories sociales intermédiaires, et il faut l'établir. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

Préoccupation de justice et objectif de promotion de la responsabilité convergent donc sur la nécessité de rééquilibrer les parts respectives de l'aide directe et de l'aide indirecte.

Enfin, un système administratif unique doit permettre une harmonisation et une simplification dans l'attribution de ces aides.

J'envisage la création d'un grand service social de l'étudiant qui, succédant aux œuvres universitaires mais conservant le principe de la cogestion, aurait compétence pour l'ensemble de l'aide directe et indirecte, laquelle serait demain accordée au vu d'un dossier social unique, établi pour chaque étudiant.

Ce service social mettrait l'accent sur la création de centres régionaux liant davantage l'Université aux responsables régionaux et permettrait une plus grande participation des étudiants eux-mêmes au fonctionnement de l'aide.

Cette réforme sera établie en étroite concertation avec toutes les parties prenantes et, notamment, les associations étudiantes.

Elle s'accompagnera d'un redéploiement progressif des actions de l'Etat: par la mise en place d'un système moderne de prêts aux étudiants; par la tarification de l'aide indirecte à un niveau se rapprochant de la vérité des prix; par la création d'une véritable allocation d'études, attribuée en fonction de critères sociaux et pédagogiques.

Voilà le sens de notre action.

Il faut passer d'une situation où l'on aidait ceux que l'on pouvait aider à une situation où l'on aidera ceux que l'on doit aider. Il convient donc de concentrer, à mon avis, les efforts de l'Etat sur les étudiants qui en ont véritablement besoin. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs; des centristes et des démocrates sociaux.*)

Ce faisant, nous poursuivrons notre effort de démocratisation de l'enseignement supérieur.

**M. Jacques Sourdille.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat?

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Oui, monsieur Sourdille.

**M. le président.** La parole est à M. Sourdille, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

**M. Jacques Sourdille.** Je ne voudrais pas, monsieur le secrétaire d'Etat, vous laisser quitter le terrain de la démocratisation de l'enseignement supérieur sans signaler que le rapport pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales comporte quelques anomalies.

Il y a, en effet, à l'Université et au Parlement, une certaine tradition de rigueur et de probité intellectuelles. Et certains d'entre nous ont pu s'étonner de voir paraître dans ce rapport des tableaux statistiques qui sont sans doute exacts, mais qui défigurent l'image de l'effort de démocratisation poursuivi pendant quinze ans.

C'est ainsi qu'un tableau de la page 14 de cet avis, par exemple, nous montre qu'en 1964-1965, il y eut dix-sept mille enfants d'agriculteurs qui ont accédé à l'Université, et qu'en 1973-1974, il y en a eu quarante-trois mille, soit deux fois et demie plus. Cette information est suivie d'un pourcentage qui révèle une certaine manipulation des statistiques, puisque le nombre de dix-sept mille donne 5,5 p. 100 d'enfants d'agriculteurs dans les universités alors que le nombre de quarante-trois mille ne donne que 6,1 p. 100, soit moins de 1 p. 100 en plus.

Il s'agit bien entendu d'une présentation délibérément pessimiste: si le nombre d'enfants d'agriculteurs a triplé dans les universités, le nombre des agriculteurs en France n'a pas triplé pendant le même temps. Par conséquent, dire que le pourcentage d'enfants d'agriculteurs parvenus à l'Université est passé de 5 à 6 p. 100, c'est torturer la statistique.

**M. Pierre Juquin.** Mais non, le nombre des étudiants a augmenté! C'est ce qui explique la faiblesse du pourcentage.

**M. Jacques Sourdille.** Encore fallait-il le dire, car c'est tromper les gens que d'indiquer que le nombre d'enfants d'agriculteurs dans les universités n'a augmenté que de 1 p. 100. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

**M. Pierre Juquin.** C'est vrai ou c'est faux?

**M. Jacques Sourdille.** Il en va de même quand on dit, dans ce même rapport, à la page 27, au sujet des bourses et des présalaires des étudiants, que le montant des bourses atteint 431 millions de francs dans l'enseignement supérieur — ce qui correspond à la construction de cent nouveaux C. E. S. — et que ce montant représente 56 p. 100 de l'ensemble des crédits d'aide sociale du secrétariat aux universités.

Mais l'on ajoute que si l'on tient compte de certains présalaires que l'on peut évaluer à 900 millions de francs — l'équivalent de la construction de deux cents C. E. S. — la part des bourses d'enseignement dans l'ensemble des crédits d'aide sociale n'est plus alors que de 25 p. 100.

On dit cela, alors que vient d'être doublée l'aide réelle qui est accordée aux étudiants pour poursuivre leurs études.

De tels procédés montrent qu'il faut savoir lire entre les lignes.

En outre, je m'étonne qu'en guise d'« éléments complémentaires d'information » ne soit retenu que le point de vue d'un seul syndicat dont le ton critique dépasse parfois les bornes!

Certes, ce rapport a été adopté par la commission des affaires culturelles, mais celle-ci était si squelettique à l'heure où elle a délibéré qu'on ne saurait en conclure, bien au contraire, que la majorité de ses membres condamne l'extraordinaire effort qu'a accompli la V<sup>e</sup> République pour le développement de l'Université et de sa démocratisation. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**M. Louis Le Penec, rapporteur pour avis.** Madame le président, je demande à répondre à M. Sourdille.

**Mme le président.** M. le rapporteur pour avis ayant été mis en cause, M. le secrétaire d'Etat acceptera sans doute d'être à nouveau interrompu.

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Volontiers.

**Mme le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Louis Le Pensec, rapporteur pour avis.** Je remercie M. le secrétaire d'Etat.

Monsieur Sourdille, y-a-t-il la moindre erreur parmi les chiffres qui figurent dans mon rapport? Je garantis l'authenticité des données statistiques que j'ai d'ailleurs obtenues auprès du secrétariat d'Etat aux universités; je n'ai procédé à aucun truchage.

Peut-être y-a-t-il plusieurs façons de voir la réalité... (*Exclamations sur les bancs des républicains indépendants et sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. Jean Brocard.** Disons que les chiffres sont interprétés!

**M. Louis Le Pensec, rapporteur pour avis.** Nous interprétons la réalité actuelle. Nous considérons que les universités souffrent d'une crise. Certains pensent que le verre est à moitié plein; pour nous il est à moitié vide.

Je n'accepte pas que l'on mette en cause les méthodes de travail d'une commission qui s'est prononcée démocratiquement contre le budget des universités. (*Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Monsieur le rapporteur, vous avez révélé le fond de votre pensée: il s'agit d'une interprétation.

**M. Louis Le Pensec, rapporteur pour avis.** De la réalité!

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** En parlant d'interprétation, vous avez tout dit. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. Louis Le Pensec, rapporteur pour avis.** La réalité, c'est que les universités sont en crise, monsieur le secrétaire d'Etat, et vous n'en dites mot.

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** En cinquième lieu, pour pallier les difficultés auxquelles vous faites allusion, monsieur Le Pensec, il convient d'encourager l'ouverture des universités.

L'ouverture ne doit pas se limiter à la présence de personnalités extérieures dans les organes institutionnels. Cette présence est utile. Mais l'ouverture doit être plus large encore, plus réelle.

Je souhaite qu'elle prenne trois formes: ouverture vers les régions, ouverture vers la vie économique et sociale, ouverture vers l'Europe enfin.

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche doivent jouer un rôle plus important dans le développement régional.

Je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour que les institutions universitaires et les assemblées régionales établissent des liens plus étroits.

J'encouragerai aussi l'ouverture des établissements vers la vie économique et sociale. Je compte, à cet égard, faciliter l'accès d'hommes d'expérience professionnelle dans le corps enseignant et, en sens inverse, favoriser les départs temporaires d'enseignants vers les milieux professionnels.

Je compte aussi intégrer des expériences professionnelles dans les filières universitaires.

Les principales innovations pédagogiques de la rentrée de 1974 vont toutes dans le sens d'une plus grande ouverture des établissements d'enseignement supérieur sur l'extérieur.

Je citerai d'abord le développement ou la création de cellules d'information et d'orientation à l'intérieur des universités.

L'objectif poursuivi en la matière est de doter chaque établissement d'un organisme d'accueil et d'information, dont le rôle vise à favoriser une bonne orientation des étudiants à l'entrée de l'enseignement supérieur, ou en cours d'études et, ce faisant, à faciliter leur insertion ultérieure dans la vie professionnelle.

Le nombre des maîtrises de sciences et techniques a été considérablement augmenté. Il en existe soixante-quatre à l'heure actuelle dont quatorze ont été créées pour la rentrée.

Ces formations associent tout à la fois un enseignement universitaire et une préparation à l'emploi par l'introduction de stages obligatoires. La facilité avec laquelle les étudiants bénéficiaires de ces formations ont pu, jusqu'à présent, s'insérer dans la vie active, constitue un fait positif que je me devais de souligner.

Jamais il n'a été dans mes intentions de mettre en cause le caractère national du diplôme qui sanctionne les enseignements délivrés dans le cadre des maîtrises de sciences et techniques. Au contraire, j'ai, à plusieurs reprises, souligné le caractère novateur de telles formations et incité les universités à dispenser des enseignements à finalité professionnelle.

Dès la présente rentrée, deux universités, Lille I et Montpellier II, ont été habilitées à délivrer le diplôme d'ingénieur, dans les conditions qui ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission du titre d'ingénieur.

La mise en place à Lille d'un enseignement en alternance, associant pendant la durée des études de premier cycle formation professionnelle et formation universitaire, selon un rythme respectif de sept et de quatorze mois, est un événement important, la première étape vers une association plus étroite entre les universités et l'économie.

Enfin, le développement de l'expérience pédagogique de Compiègne doit permettre la création d'un enseignement technologique supérieur de réputation internationale.

Je poursuivrai mes efforts pour élever le niveau de culture et de recherche des établissements d'enseignement supérieur, pour doter la France du capital scientifique et culturel dont elle a besoin pour s'adapter au monde moderne. C'est aussi l'une de mes missions.

**M. Jacques Sourdille.** Très bien!

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Dans la même perspective, je voudrais développer largement l'ouverture des établissements vers l'Europe.

Le secteur de l'enseignement et de la recherche est, en effet, l'un des domaines où la construction de l'Europe peut progresser.

Tous les moyens qui peuvent concourir à cet objectif devront être utilisés: définition de plans de recherche concertés à l'échelle européenne; établissement d'échanges d'informations et d'étudiants, notamment pour des cycles d'études partiellement poursuivis à l'étranger; élaboration de réglementations en matière d'équivalence de diplômes.

Je me propose, en liaison avec M. le ministre des affaires étrangères, d'étudier les moyens de donner une dimension européenne à la coopération universitaire. Le moment me semble venu de donner à cette coopération un support institutionnel qui pourrait, par exemple, prendre la forme d'une fondation européenne de l'enseignement supérieur.

De tels objectifs sont ambitieux: je le sais. Mais ma conception est celle d'universités ouvertes et vivantes, qui ne soient la propriété ni d'une catégorie sociale, ni d'une classe d'âge, ni, bien entendu, d'une école de pensée.

**M. Jacques Sourdille.** Très bien!

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Enfin — et c'est mon dernier objectif — il faut promouvoir les bibliothèques en tant qu'instruments de connaissance et de culture.

J'ai la charge des bibliothèques. Je ne saurais l'oublier. Je me suis donné comme objectif d'assurer leur promotion, de faire en sorte qu'elles servent davantage et donc qu'elles assurent mieux la diffusion nécessaire de la culture.

A cet effet, je compte entreprendre plusieurs actions.

Tout d'abord, il me paraît nécessaire de mieux définir les missions respectives des bibliothèques universitaires, des bibliothèques centrales de prêt et des bibliothèques municipales.

Toutes ces bibliothèques forment d'ailleurs un ensemble qui est au service de la nation. C'est dire que leurs fonds doivent être harmonisés, comme les services qu'elles peuvent rendre aux Français.

Par ailleurs, j'entends développer des bibliothèques publiques d'information, selon le modèle de celle qui sera créée au centre Beaubourg.

Ensuite, je voudrais créer des associations d'usagers, afin que tous puissent participer à cette action nationale de diffusion de la culture, qui est comme le ressort de mon action dans ce domaine de la lecture publique.

A cette fin, il faut sans doute transformer les « bibliothèques-conservation » en « bibliothèques-centres d'animation ». Faire des bibliothèques, comme M. Michel Guy entend le faire des musées, des lieux vivants, où l'on aime aller, où une rencontre soit possible avec un auteur : tel est l'objectif que le Gouvernement s'assigne.

De même, je souhaite à la fois renforcer et décentraliser la bibliothèque nationale qui doit jouer un rôle important dans la vie culturelle de notre pays.

Toutefois, je sais que tous mes efforts seront vains, si n'est pas revalorisée la situation des personnels des bibliothèques.

Dans le budget pour 1975 du secrétariat d'Etat aux universités, les bibliothèques constitueront une priorité.

Plus de 18 millions de francs leur seront affectés, dont 6 millions pour les bibliothèques universitaires et 3 millions pour les bibliothèques publiques.

En outre, l'effort engagé à Paris pour la création d'une bibliothèque publique d'information sera poursuivi.

Le projet de budget prévoit des mesures particulières pour les personnels : l'augmentation des frais de tournée, la transformation d'emplois de conducteurs de bibliobus et de commis des services extérieurs, la titularisation de sous-bibliothécaires.

C'est là une première étape et j'ai l'intention d'entreprendre une étude d'ensemble pour la promotion de ces instruments de formation et de culture, trop longtemps négligés, que sont nos bibliothèques.

**M. Louis Mexandeau.** Qui paiera ?

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Mesdames, messieurs, je constate que trop souvent, depuis mai 1968, les universités ont été tenues à l'écart. Je compte les mettre au centre de la réflexion sur l'évolution de notre société.

**M. Jacques Sourdille.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Telle est l'ambition du Gouvernement. Elle constitue, à l'égard des universités, un véritable projet politique.

Il est essentiel de réconcilier les Français avec leurs universités.

**M. Pierre Mauger.** Certes !

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Mais, pour ce faire, il convient que celles-ci participent davantage aux efforts d'adaptation de notre société. Il est essentiel que les formations qu'elles dispensent tiennent davantage compte des besoins de l'économie et des préoccupations des étudiants.

Elever le niveau culturel de la nation et dans le même temps créer des formations à finalités professionnelles, tels sont nos deux objectifs pour les universités comme pour les grandes écoles.

Il s'agit de rapprocher deux mondes qui, trop souvent, s'ignorent : le monde de l'université et le monde de l'économie. Je souhaite que les ponts-levis s'abaissent et que chacun se retrouve au service des Français.

Mais si, demain, les universités veulent être plus crédibles — il faut qu'elles le soient — elles doivent maintenir le caractère exemplaire de l'institution universitaire. Jamais la difficulté n'a excusé l'excès.

C'est dans cet esprit que j'ai dû retirer à l'université de Poitiers l'habilitation à organiser l'enseignement de la sociologie. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)

**M. Raymond Forni.** C'est un scandale !

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Pour quelle raison ?

Parce qu'une mascarade y a eu lieu. Et si le scandale existe, il n'est pas là où vous croyez. Je le dis aux étudiants de ce pays : vous n'avez rien à gagner à de tels procédés.

A Poitiers, des copies blanches ont été rendues avec, pour l'une d'elles, cette mention en marge : « Au revoir, à l'année prochaine. Que ce bout de papier me servira » — sic — « pour continuer à avoir des bourses de l'institution universitaire. A part ça, à bientôt... » Je n'invente rien, hélas !

Garant de la valeur des diplômes sanctionnés par l'Etat, je ne puis accepter qu'un diplôme national soit délivré dans des conditions qui rendent sa valeur dérisoire.

Ce n'est pas en accordant n'importe quel diplôme à n'importe quel étudiant que l'on résoudra le problème essentiel de l'adaptation des universités à notre temps. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.)

**M. Raymond Forni.** Ce n'est pas non plus en faisant n'importe quoi !

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** La voie de l'innovation doit être celle de la raison — je l'ai dit en commençant — mais pas uniquement de la raison.

Je sais que les raisonnables ont duré et que, seuls, les passionnés ont vécu. Toute politique est une technique au service d'une passion.

Ce que je veux réaliser appartient, bien évidemment, au domaine de la technique : je fais de mon mieux mon métier de secrétaire d'Etat.

Mais comme je souhaiterais aussi que chacun comprenne que mon action ne répond pas seulement à une analyse, mais aussi à une sensibilité ! Quand une civilisation comme la nôtre cherche un nouveau souffle, les intuitions sont plus importantes que les statistiques.

**M. Pierre Juquin.** C'est aussi une interprétation !

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Mon intuition est que les universités — professeurs et étudiants mêlés — ne peuvent refuser l'obstacle : ceux qui les composent ont quelque chose à dire, s'ils le veulent. L'imagination au pouvoir, c'était un slogan de mai 1968. Aujourd'hui, j'ai conscience que le pouvoir sans imagination serait un échec.

Par-delà les mécanismes de langage qui nous paralysent, et souvent nous opposent, essayons de trouver ensemble une réponse aux problèmes de notre temps, à ceux de la nécessaire adaptation de nos universités, avec, au moins, la complicité d'une recherche commune et la volonté d'aboutir.

Le Gouvernement, pour sa part, est prêt à poursuivre l'effort dans ce domaine essentiel qu'est l'enseignement supérieur, et il compte sur l'Assemblée nationale pour l'aider à doter nos universités de perspectives nouvelles qui soient celles de l'espoir. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

**Aime le président.** La parole est à M. Benoist.

**M. Daniel Benoist.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous ai écouté avec beaucoup d'attention et j'ai noté que vous avez terminé votre propos par une allusion, assez voilée d'ailleurs, à la rentrée universitaire dont le calme est, cette année, inhabituel.

Votre présence ici est la conséquence du choix qui a été fait par le Président de la République, et vous n'êtes pas responsable, à nos yeux, de l'amorce d'un certain démantèlement de notre système d'éducation. En effet, la création du secrétariat d'Etat aux universités est une novation, et les propos que vous avez tenus font apparaître votre dynamisme, votre compétence et votre jeunesse comme les éléments fondamentaux de votre budget.

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Merci, monsieur Benoist !

**M. Daniel Benoist.** Mais si vous apparaissez comme un père Noël aux yeux de vos amis, il ne peut pas en être de même pour les membres de l'opposition qui ont des questions à vous poser.

Je traiterai très rapidement d'un problème que vous n'avez d'ailleurs pas évoqué, celui des instituts universitaires de technologie.

Nous sommes voisins en Bourgogne, monsieur le secrétaire d'Etat, et ce peut nous être un point commun — nous pouvons en avoir d'autres sur le plan humain — mais politiquement nous demeurons très éloignés l'un de l'autre. Comme le dit un journal dont le sérieux n'est, je crois, mis en doute par personne, puisqu'il s'agit du journal *Le Monde*, on peut se demander si, dans un premier temps, vous n'avez pas créé des I.U.T. électoraux. C'est ainsi qu'à Rodez — je prie celui de nos collègues qui est particulièrement attaché à cette ville de ne pas en prendre ombrage — on a créé, alors que la ville qui ne compte que 16 000 habitants est dépourvue de structures éducatives importantes et reste éloignée de toute université, un I.U.T. avec son équipement complet, et l'on pourrait citer d'autres exemples.

D'où ma première question, monsieur le secrétaire d'Etat : le Gouvernement veut-il ou non, comme dans tous les grands pays européens, renforcer la formation des cadres qui occupent une place intermédiaire entre l'ingénieur issu d'une grande école et le contremaître formé sur le terrain ?

D'autre part, si vous avez l'intention de poursuivre l'implantation des I.U.T., comment comptez-vous y attirer les étudiants ?

En prenant vos fonctions, vous avez constaté, avez-vous dit, que la sélection dans les universités s'opérait par l'échec. Pourquoi employez-vous encore ce terme de sélection ? C'est que si les mouvements de 1968 avaient cru la bannière de l'université, elle y est revenue d'une façon subtile par le biais des matières figurant au programme des première et deuxième années d'études, et je songe, par exemple, à la préparation aux grandes écoles. De même, dans un esprit malthusien, on introduit, dès la première année des études de médecine ou de pharmacie, des disciplines qui ne serviront jamais au futur médecin ou pharmacien, comme les mathématiques, aux dépens d'autres disciplines qui lui seraient utiles dans l'exercice de son futur métier.

**M. Louis Mexandeau.** Très bien !

**M. Daniel Benoist.** Sans doute, certaines disciplines peuvent-elles être utiles pour la recherche, si le diplômé veut plus tard se spécialiser, mais elles ne devraient pas représenter une contrainte au début des études. Peut-être y a-t-il quelque chose à faire dans ce domaine pour éviter la sélection par l'échec ?

Quant aux étudiants qui entreront dans les I.U.T., seront-ils assurés de trouver des débouchés ? De quelle garantie disposeront-ils à ce sujet ? Ni l'industrie, ni l'administration ne savent à quel niveau classer les anciens élèves des I.U.T. C'est en raison de cette incertitude que de nombreux étudiants ne se dirigent pas vers les instituts universitaires de technologie dont les capacités d'accueil sont loin d'être utilisées au maximum.

Vous avez, mais très brièvement, évoqué une carte des universités. Prévoit-on l'établissement d'une carte pour l'implantation des I.U.T., à l'image de celle qui existe pour les établissements hospitaliers ?

Quatrième question : le diplôme universitaire de technologie sera-t-il un jour reconnu par les conventions collectives, ce qui donnerait aux étudiants qui entrent dans les I.U.T. l'assurance que leur diplôme pourra effectivement leur servir dans leur vie professionnelle ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Je ne reviens pas sur les raisons qui justifient l'implantation d'un I.U.T. dans telle ou telle ville. J'y ai fait allusion au début de mon propos, et nous espérons que grâce à vous, monsieur le secrétaire d'Etat, nous reviendrons un jour à cet usage perdu depuis plus de quinze ans, et qui fut celui des précédentes républiques, qui voulait que le Gouvernement ait l'élégance de donner en priorité satisfaction aux membres de l'opposition.

Mais cela m'amène à la dernière question : comment se définit le profil pédagogique de chaque I.U.T. ? Certaines collectivités locales souhaitent voir ces instituts se définir en fonction des industries implantées sur leur territoire. Ce souhait est concevable, mais qu'on prenne garde de ne pas mettre l'I.U.T. au service du secteur privé de sa région d'implantation.

Le diplôme délivré par l'I.U.T. doit permettre à l'étudiant d'exercer son métier sur l'ensemble du territoire national.

La définition des diplômes auxquels l'institut préparera doit donc faire l'objet d'une concertation entre des membres de l'université et les responsables des collectivités locales, des industries et des chambres de commerce.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les quelques questions que je tenais à vous poser. Il en reste une que je n'aurai pas l'outrecuidance de soulever ; aussi bien la connaissez-vous puisque nous sommes tous deux hourguignons.

J'ai dit en commençant, que vous étiez, pour vos amis politiques, le Père Noël de l'Université. Je crois que vous avez beaucoup d'idées, mais il faudra parvenir à une formulation simple de votre politique en matière d'I.U.T. Ceux-ci devront faire l'objet d'une programmation afin que chaque académie sache à quel moment, et pourquoi, un institut universitaire de technologie sera installé sur son territoire.

Votre premier acte — et vous pouvez le faire très vite — doit être de revaloriser les diplômes délivrés par les I.U.T. En relançant cette politique, vous apporterez à l'économie française une aide qui lui est aujourd'hui absolument indispensable dans un contexte inflationniste dont l'opposition n'est pas responsable. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

**Mme le président.** En raison d'un ordre du jour très chargé, nous n'aurons guère la possibilité de renvoyer à cet après-midi la suite de la discussion en cours. C'est pourquoi j'invite tous ceux qui vont intervenir à s'en tenir strictement au temps de parole qui leur a été attribué.

La parole est à M. Cabanel.

**M. Guy Cabanel.** Vous avez rappelé tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, la formule célèbre de mai 1968 : « L'imagination au pouvoir ». Vous n'ignorez pas qu'il s'agit là d'un mauvais démarquage de la formule clé de Napoléon Bonaparte : « L'imagination gouverne le monde ».

De cette imagination vous allez avoir bien besoin. Nous savons que vous n'en manquez pas, et M. Benoist vient de souligner quelques-unes des idées particulièrement intéressantes que vous entendez mettre en application.

En dépit de son importance — huit milliards et demi de francs — ce budget est caractérisé par l'austérité rendue nécessaire par la situation économique du pays. Il atteint cependant 3,3 p. 100 du budget de l'Etat et représente 22 p. 100 des dépenses du ministère de l'éducation. Sa structure et son équilibre nous paraissent au demeurant plus favorables que ceux du ministère de l'éducation car la part des dépenses en personnels est plus limitée — 43 p. 100 — et celle des dépenses de fonctionnement plus importante — environ 36 p. 100 — les crédits réservés à l'aide sociale étant également mieux traités.

Les dépenses ordinaires — personnel, fonctionnement et aide sociale — progressent de 14,4 p. 100, alors que les crédits d'équipement en autorisations de programme diminuent de 6,5 p. 100 en francs courants et que les crédits de paiement

n'augmentent que de 0,5 p. 100. On doit donc incontestablement prévoir une pause en matière d'équipement mais, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, l'œuvre de la V<sup>e</sup> République, dans le domaine des constructions universitaires, a été considérable, et j'ai plaisir à le souligner après vous. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)

De ce budget je retiendrai d'abord deux aspects positifs avant de signaler certaines zones d'ombre.

Ces aspects positifs résident dans la part privilégiée qui, dans le contexte actuel d'austérité, a été faite à la recherche et aux bibliothèques.

Pour la recherche universitaire et le centre national de la recherche scientifique, les crédits figurant à votre budget passent de 1 852 millions de francs en 1974, à 2 109 millions en 1975, soit une augmentation de près de 14 p. 100. A l'intérieur de cette enveloppe globale, un effort particulier a été fait en faveur du C. N. R. S. dont la subvention de fonctionnement progresse de 16,6 p. 100. Certes, on ne manquera pas de faire remarquer que cette augmentation est en grande partie liée — pour 63 p. 100 environ — à la hausse des rémunérations des personnels intervenue en 1974. Il reste que, dans le budget pour 1975, est prévu un nombre important de créations et de transformations d'emplois. Pour l'ensemble du C. N. R. S. et des instituts ou laboratoires rattachés, je relève avec plaisir 210 créations d'emplois, dont 110 emplois de directeurs, maîtres ou chargés de recherches. Ces emplois supplémentaires, ajoutés aux départs à la retraite, devraient permettre, en 1975, le recrutement de 370 chercheurs, soit le même nombre que l'année dernière, ce qui démentre qu'en dépit de la politique d'austérité, la recherche ne sera pas pénalisée en France. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)

En outre, 260 transformations d'emplois permettront à des stagiaires de devenir des attachés, des chargés ou des maîtres de recherches. Si l'on veut de nombreux chercheurs, il faut leur assurer une carrière stable, et c'est ce que vous avez fait.

L'intégration de 227 vacataires permanents dans des emplois contractuels constitue également une amélioration de leur carrière.

En ce qui concerne les crédits d'équipement, je remarque un effort sensible en faveur des actions thématiques programmées, pour lesquelles le montant des crédits s'accroît de 26 p. 100, alors que les autorisations de programme ne progressent dans l'ensemble que de 7 p. 100. Ces actions sont certainement le point de convergence d'un certain nombre de recherches parmi les plus intéressantes. Vous avez donc bien choisi votre cible et, dans un budget difficile, vous avez certainement distingué la recherche la plus porteuse de résultats pour l'avenir.

Pour les bibliothèques et la lecture publique, un effort particulier sera réalisé, et il était temps, car chaque année on souligne dans cet hémicycle la grande misère — disons plutôt la dégradation progressive, sinon l'on va penser que je passe à l'opposition (Sourires) — des bibliothèques universitaires. En 1975, 280 millions de francs seront consacrés aux bibliothèques — à toutes les catégories de bibliothèques — contre 235 millions l'année dernière, soit une progression de 19,1 p. 100. Les subventions de fonctionnement pour les bibliothèques universitaires passeront de 42 à 50 millions de francs, soit une augmentation de plus de 14,1 p. 100. Vingt-trois emplois nouveaux seront créés pour permettre le développement des activités des bibliothèques universitaires, et l'on peut espérer que ces mesures nouvelles empêcheront que ne se poursuive leur lente dégradation.

On peut également souligner l'effort fait pour la Bibliothèque nationale et surtout pour la future bibliothèque du centre Beau-bourg.

J'aimerais d'ailleurs savoir, monsieur le secrétaire d'Etat, quelle mission exacte sera assignée à cette dernière, car nous constatons qu'elle dévore une part importante des crédits.

Mes interrogations porteront sur le fonctionnement des universités, les créations d'emplois, l'aide sociale aux étudiants et la formation continue.

Les subventions de fonctionnement aux universités ne connaissent qu'une croissance de 12,37 p. 100. Même s'il convient d'ajouter à la subvention d'Etat de 861 millions de francs, les 200 mil-

lions de francs de ressources propres des universités, il n'en reste pas moins que, devant une hausse possible des effectifs, il y a là source de difficultés. Je crains, en effet, que cette dotation budgétaire ne soit insuffisante face à l'augmentation des fournitures diverses, au renchérissement du coût de l'énergie et même au coût supplémentaire que peuvent représenter les filières professionnelles, généralement plus onéreuses que les filières traditionnelles.

Les créations d'emplois marquent incontestablement un très net recul. Cependant, vous avez sauvegardé le secteur le plus délicat, celui des jeunes enseignants, par la transformation de 400 emplois d'assistants en postes de maîtres-assistants et je ne peux que vous en féliciter.

Mais, 173 emplois supplémentaires d'enseignants seront-ils suffisants pour assurer l'encadrement d'effectifs en augmentation.

L'aide sociale aux étudiants me conduit aussi à quelques réflexions. M. le rapporteur spécial de la commission des finances a évoqué très justement l'inefficacité du système actuel des bourses universitaires, la complexité des règles d'attribution qui limite le nombre des bénéficiaires, la diminution progressive en francs constants de la valeur des bourses. Incontestablement, une réforme profonde de ce système serait de nature à donner satisfaction à presque tous les courants d'opinion qui s'intéressent à l'Université.

Par ailleurs, vous avez décidé, cette année, d'augmenter l'aide indirecte. Mais on peut se demander si le projet de budget pour 1975, sur ce point, n'est pas en contradiction avec les intentions que vous avez manifestées par ailleurs.

Enfin, il est à craindre que les dotations budgétaires affectées à la formation continue n'aboutissent à une stagnation, voire à une régression des actions de formation continue des universités.

Après les contrats d'assistance initiale, en 1973, et les contrats de développement, à un bon niveau, en 1974, nous constatons cette année une régression des moyens financiers dont disposeront les universités pour la formation continue. Ne seront-elles pas contraintes, de ce fait, de limiter leurs ambitions ? L'objectif de 10 à 15 p. 100 de volume de formation continue, par rapport aux formations initiales classiques, risque quelque peu d'être perdu de vue. Je crains que cette compression budgétaire ne soit assez dangereuse et ne brise l'élan des universités en faveur de la formation continue, qui représente pourtant une chance supplémentaire d'insertion dans la vie réelle.

En conclusion, dans le cadre d'une politique d'austérité, le budget des universités apparaît comme calculé au plus juste. On peut même se demander s'il sera suffisant pour faire face à une éventuelle progression du nombre des étudiants en octobre prochain. Un apport budgétaire complémentaire devrait alors intervenir, par la voie d'une loi de finances rectificative.

Ce budget d'austérité n'est pas un budget de régression, comme certains le prétendent. Il ne met pas en danger la vie des universités et ne condamne pas la recherche en France. Mais je me demande s'il vous permettra, monsieur le secrétaire d'Etat, d'atteindre les objectifs de transformation que vous avez choisis depuis plusieurs mois.

En fait, aucun des axes d'évolution que vous avez définis ne paraît compromis par l'étrécissement relatif de la dotation budgétaire.

L'adaptation des formations et la cohérence des enseignements devraient remédier au gaspillage de moyens, d'énergie et d'espérance qui résulte de la sélection par l'échec qui frappe près de 50 p. 100 des étudiants inscrits en première année, vous l'avez très justement souligné. Cette sélection par l'échec est la pire des hypocrisies et elle constitue certainement l'une des sources de gaspillage des moyens de l'université qu'il importe de tarir, non pas en réalisant une sélection barrière, mais en orientant plus judicieusement les étudiants à la fin de l'enseignement secondaire.

La réforme de l'enseignement du second degré, le remodelage éventuel du baccalauréat devraient permettre aux classes terminales rénovées des lycées de jouer ce rôle d'orientation, suivant les capacités et aussi les vocations. Les universités pourraient alors définir leurs critères d'accès aux différentes filières de l'enseignement supérieur.

Si les étudiants cessaient de faire fausse route, si les inscriptions successives et vaines dans différentes unités d'enseignement et de recherche diminuaient ou disparaissaient, alors les universités françaises réaliseraient la plus substantielle des économies.

L'amélioration des conditions de vie de l'étudiant appelle maintenant des choix plus précis de votre part et il vous appartiendra de trancher entre l'aide directe et l'aide indirecte. Grâce aux mesures que vous allez définir, se poursuivra et s'affirmera la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Or, je l'ai déjà souligné, ces mesures ne se traduisent pas clairement dans les choix budgétaires.

Quant au statut des personnels de l'enseignement supérieur, l'attente ne saurait se prolonger. Ce statut devra garantir l'indépendance et définir les devoirs des enseignants, tout en favorisant leur mobilité, et enfin conduire à un rajeunissement du corps enseignant par la retraite à soixante-cinq ans, qui compenserait, dans une certaine mesure, l'insuffisance actuelle des créations d'emplois.

Vous venez de nous faire part de vos réflexions sur ce point, mais êtes-vous en mesure de nous fournir l'ébauche d'un calendrier pour l'examen de ce statut ?

Enfin, l'affirmation de l'autonomie des universités passe par une plus grande liberté de gestion de leur budget. Puisque tel semble votre souci majeur, il convient dès lors de donner aux universités les moyens d'une réelle autonomie, notamment par une plus grande rigueur dans la définition des critères de distribution des subventions. Ceux-ci doivent tenir compte, sans oublier les éléments traditionnels — nombre d'étudiants, surface de plancher — des efforts d'innovation.

Toutefois, pour éviter la critique, si courante dans la vie universitaire, et l'accusation d'arbitraire ou de mercantilisme, vous devrez encore laisser une part importante aux anciens critères, même si leur effet est, hélas ! quelque peu sclérosant.

Il faudra aussi éviter que la réglementation ne vienne décourager les bonnes volontés qui, sous couvert des associations pour le développement des recherches, les A. D. R., résolvent des problèmes de financement insolubles par le seul budget universitaire.

A ce sujet, je sais qu'un projet de décret sur le régime financier des universités est en cours d'examen. Je souhaite — et j'appelle tout particulièrement votre attention sur ce point — qu'il n'élève pas de nouvelles barrières pour le fonctionnement des A. D. R. et que ne soit pas stérilisé cet important secteur d'aides budgétaires extérieures à la recherche universitaire.

Dans l'ensemble, le budget des universités, malgré l'austérité qui s'impose à tous à l'heure présente, ne vous enlève, monsieur le secrétaire d'Etat, aucune possibilité d'action. La réconciliation des Français avec leur Université me paraît donc en bonne voie, quoi qu'en disent certains.

Après six ans d'application de la loi d'orientation de 1968, les chances d'adaptation de l'université française à la réalité paraissent grandes. Après de la jeunesse universitaire, difficile, mais combien attachante, les idées, la volonté d'aboutir, l'art d'obtenir son adhésion, comptent tout autant que l'ampleur des moyens financiers. Vous l'avez d'ailleurs bien compris.

C'est à vous, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il appartiendra d'agir pour faire entrer dans les faits vos propositions qui, jusqu'à présent, ont suscité, presque unanimement, intérêt et sympathie. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Mme le président. La parole est à M. Porelli.

M. Vincent Porelli. Monsieur le secrétaire d'Etat, la morosité qu'il m'a semblé déceler dans le rapport présenté par M. le rapporteur spécial et, en tout cas, la ferme opposition exprimée par M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales nous confirment dans l'idée que votre budget ne se discute pas. Il se rejette en bloc.

Vous avez dit : c'est un budget de rigueur. Quelle rigueur ?

Ce n'est pas un budget de rigueur, ni d'austérité. C'est un budget correspondant à une politique scientifique et culturelle de régression absolue.

Tout appelle, au contraire, à partir des conséquences de la révolution scientifique et technique, pour la satisfaction et le développement des besoins de l'homme et de la société, à une extension sans précédent de la recherche scientifique, de la connaissance et de sa transmission.

Aujourd'hui, suivant en cela les directives du Président de la République, vous prônez la croissance zéro.

Tout au contraire, pour faire face aux problèmes nés de vos imprévoyances, de vos gaspillages monstrueux, pour continuer d'aller de l'avant dans la satisfaction des besoins de l'homme et de la société, il importe de mettre en œuvre toutes les richesses de la nation, celles de son sol, de son sous-sol, ses richesses humaines et aussi intellectuelles.

La crise de l'énergie vient de révéler à tous que le malthusianisme culturel et scientifique frappait l'indépendance nationale, le développement économique général comme la vie quotidienne de chacun.

Alors que la France était le pays du monde capitaliste dont l'indépendance énergétique, à court et à long terme, paraissait la mieux assurée, non seulement son patrimoine a été bradé, mais aujourd'hui, à travers votre budget, vous continuez de sacrifier l'avenir.

Par exemple, on n'y trouve pas la moindre trace concrète d'un effort pour le développement des enseignements scientifiques correspondant à ces besoins ultérieurs d'une politique énergétique nationale.

Après avoir stagné pendant plusieurs années, le nombre des étudiants en sciences a régressé l'an dernier : 26 000 entrées en 1968-1969, 21 540 en 1973-1974, dont plus de la moitié abandonnent avant la fin du premier cycle et dont 30 p. 100 seulement obtiennent une maîtrise. La très légère reprise enregistrée pour la rentrée actuelle ne saurait donc nous satisfaire. Nous sommes loin de compte.

Mais il est nécessaire de souligner qu'on enregistre maintenant des régressions dans d'autres secteurs, y compris en lettres et les sciences humaines. La caractéristique essentielle semble être l'anarchie et le déséquilibre constant dans la répartition des flux d'étudiants.

Vous — ou vos prédécesseurs — avez estimé qu'il y avait trop d'étudiants en médecine, alors que la France est, dans le domaine de la santé, parmi les pays d'Europe les plus retardataires. Vous avez donc imposé un *numerus clausus* sans cesse plus contraignant. Les étudiants se sont alors précipités vers les études de pharmacie. Vous allez aussi instaurer un *numerus clausus* pour rétrécir cette voie. Et ensuite ? Quelles portes allez-vous devoir fermer ainsi les unes après les autres ?

Votre politique est une politique négative, à courte vue. C'est sans doute ce qu'on appelle « gérer l'imprévisible » !

Le fait même qu'à côté de ces goulets d'étranglement vous laissez des milliers d'étudiants s'engager dans des voies où les débouchés sont tout aussi hasardeux montre assez le peu de souci que vous vous faites du sort des futurs diplômés, du sort des hommes.

Quant aux conditions dans lesquelles travaillent des milliers d'étudiants, elles sont purement et simplement scandaleuses. Le nombre des boursiers diminue au moment où celui des étudiants augmente. Lorsqu'un étudiant est surveillant d'externat à mi-temps, il n'a pas droit à une bourse, car le plafond de ressources est fixé à environ 8 000 francs, montant de la bourse inclus, ce qui explique la prolifération du travail noir auquel sont obligés de s'astreindre nombre d'étudiants s'ils veulent poursuivre leurs études.

Les inadmissibles restrictions à l'entrée des non-bacheliers à l'université de Vincennes confirment, ainsi que le notait hier Pierre Juquin, au nom du groupe communiste, le renforcement de la sélection, donc de la ségrégation sociale.

Toutefois, si vous aviez décidé, comme un poste périphérique s'en est fait l'écho ce matin, de revenir sur ces inadmissibles restrictions et de les annuler, vous pouvez être assuré que le groupe

communiste veillerait à l'application de cette décision qui marquerait un recul important de votre part, dont nous prendrions acte dès à présent.

Actuellement, tout appelle, à partir de la révolution qui se produit dans les forces productives, dans la connaissance de la nature et de la société, à un élargissement sans précédent de l'horizon de chaque travailleur, de chaque citoyen.

Votre budget, comme celui des affaires culturelles et celui de la jeunesse et des sports, est significatif d'une politique qui ne se fixe point comme objectif l'homme, sa culture, son bonheur.

A ce sujet, si l'œuvre de la V<sup>e</sup> République n'a pas été tout à fait négative, elle le doit à une loi d'orientation, celle qui a été mise au point par l'actuel président de notre assemblée, à l'époque ministre de l'éducation nationale, à la suite de certains événements qui se sont produits au cours du printemps de 1968 et dont vous semblez, d'une façon surprenante, avoir perdu le souvenir.

L'expérience a confirmé les propos que nous tenions lors de la précédente discussion budgétaire. En ces jours de rentrée universitaire 1974-1975, vous êtes contraint, par l'ampleur des besoins et par les luttes des enseignants et des étudiants, de dégager des crédits extraordinaires, pour que les universités puissent fonctionner. Nombre d'entre elles se trouvent, en effet, en situation de faillite potentielle, à tel point que la prochaine réunion plénière de la conférence des présidents d'université devra se consacrer entièrement aux difficultés financières de ces établissements, dont beaucoup ne pourront achever l'année 1974 qu'en procédant à des fermetures ou en anticipant sur les crédits de 1975. Avec votre budget, qui n'intègre même pas les hausses correspondant à l'inflation, comment se terminera l'année universitaire, comment se préparera la prochaine rentrée ?

Alors qu'ils devraient être, essentiellement, les inventeurs de l'Université de notre temps, les promoteurs audacieux des cours de la France de demain, les innovateurs de l'enseignement, vous transformez les présidents d'université et les conseils d'administration en gestionnaires de la pénurie, en quémandeurs de crédits. C'est en vérité le seul domaine où vous leur consentez une véritable autonomie. Pour le reste, vous savez dresser les limites qui entravent les initiatives.

D'ailleurs, vous en avez fait la démonstration en indiquant à l'Assemblée que vous veniez de supprimer, à Poitiers, l'habilitation à l'enseignement de la sociologie. Bien que les communistes aient fait preuve depuis toujours de leur volonté de s'opposer à l'anarchie, ils protestent contre cette mesure autoritaire, prise sans aucune concertation avec les enseignants et les étudiants de cette faculté.

D'ailleurs, c'est précisément au moment où s'annonce une mutation de l'Université, où un effort d'adaptation est entrepris pour assurer une meilleure adéquation entre les formations données et les débouchés professionnels — par la création de nouvelles filières, de nouvelles maîtrises de sciences et techniques — au moment où se profile un décollage qualitatif du nouveau système universitaire, c'est à ce moment, dis-je, que vous brisez les élans en réduisant les moyens, en coupant les vivres.

Monsieur le secrétaire d'Etat, la croissance zéro n'existe pas, la croissance zéro c'est la régression, car qui n'avance pas recule. Il est un seuil de croissance minimum au-dessous duquel on bloque toute possibilité de travail, toute possibilité du maintien de l'outil, à plus forte raison, toute possibilité de progrès et d'innovation. Le blocage c'est, dès le premier instant, le vieillissement.

Ne pas recruter, ne pas former aujourd'hui un nombre suffisant d'étudiants en science, c'est provoquer déjà un vieillissement des équipes de recherches, c'est donc compromettre les avancées de la science.

Les plus grands chercheurs d'aujourd'hui savent, comme vous, que les plus grands chercheurs des deux prochaines décennies devraient entrer à l'université maintenant. Votre politique malthusienne les inquiète, comme elle nous inquiète.

Ne pas recruter aujourd'hui suffisamment de futurs enseignants et ne pas les former au niveau nécessaire, c'est freiner dangeureusement toute innovation pédagogique. Les futurs enseignants, aujourd'hui étudiants, continueront d'enseigner aux premières générations du xxi<sup>e</sup> siècle.

Votre politique, à bout de souffle, menace dès aujourd'hui cet avenir.

Oui, nous sommes inquiets, inquiets pour l'immédiat, inquiets pour le moyen et le long terme et nous savons que cette inquiétude est partagée par l'énorme majorité des universitaires de toutes opinions, de toutes options philosophiques, par l'énorme majorité des étudiants de toutes origines sociales — ceux d'origine modeste étant les victimes principales de votre politique ségrégonniste.

Cette inquiétude s'est exprimée déjà avec suffisamment d'ampleur pour inciter la commission des affaires culturelles de l'Assemblée à rejeter votre budget.

Certes, pour tenter de contrecarrer les luttes qui se développent en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche, le pouvoir orchestre lui-même une offensive idéologique contre la science rendue responsable de tous les maux.

L'obscurantisme, l'irrationnalisme font rage dans la France d'aujourd'hui. Il n'est pas jusqu'à des articles de presse qui ne suggèrent d'organiser une campagne contre Descartes.

Les campagnes contre la science, la croissance et le progrès tendent à justifier une politique malthusienne, tout en masquant les véritables causes de la crise de la société.

Tout est fait pour qu'elle ne soit pas perçue comme crise du système mais vue à travers certains concepts chargés d'idéologie fataliste.

L'exemple vient de haut. Le Président de la République renonce lui-même à toute analyse, à toute recherche. Le capitaine à la barre du vaisseau France s'abandonne au cours fatal de l'Histoire, navigue à vue dans son propre brouillard et se voue à l'imprévisible.

Comment voudriez-vous avec une telle vision du monde et de son avenir, susciter l'enthousiasme des jeunes générations d'étudiants et stimuler l'ardeur et l'audace des chercheurs, des intellectuels, des universitaires ?

En réalité ce « catastrophisme », ce « fatalisme » ne sont qu'alibis pour tenter de faire accepter encore quelque temps les conséquences effectivement catastrophiques pour l'avenir national de votre propre politique.

Catastrophiques, mais non fatales, car une autre politique universitaire est possible dès aujourd'hui. Les étudiants ont droit au savoir et au métier. L'école et l'Université doivent former l'homme, le travailleur, le citoyen.

Cela signifie que la formation générale et professionnelle doit être conçue non pas d'un point de vue étroit d'adaptation à un premier emploi, mais comme l'acquisition d'un niveau de qualification donné pour l'exercice d'une activité dans un secteur professionnel.

Cela signifie donc à la fois que soient renouvelées et développées les formations générales actuelles et que soient créées les formations nouvelles. Ainsi, les enseignements de second cycle doivent garantir une haute formation générale et déboucher sur une formation professionnelle, sur la délivrance du titre d'ingénieur un an après l'obtention d'une maîtrise de sciences et techniques, par exemple.

Cela signifie également la mise en place de mesures d'aide sociale en faveur des étudiants, qui leur permettent d'entreprendre leurs études dans de bonnes conditions.

Nous faisons nôtres ces revendications exprimées fort justement au printemps dernier, lors des assises nationales de Villetaneuse, à l'initiative du syndicat national de l'enseignement supérieur.

Bien sûr, une telle politique nouvelle dans l'Université ne peut se concevoir dans le contexte de la politique d'austérité et de régression qui vous guide actuellement.

C'est une politique démocratique, donc optimiste, qui implique nécessairement des moyens économiques et politiques nouveaux, en particulier ceux que propose le Programme commun de gouvernement.

Il est bien temps que tous ceux qui pensent à l'avenir et veulent l'amélioration de la condition des hommes, tous ceux qui, à quelque titre que ce soit, sont attachés au progrès du savoir crient ensemble : assez !

Il faut combattre pour que la science ait les moyens de vivre et que toute la société puisse accéder à la connaissance.

Il faut combattre pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans notre pays, car la science et la technique sont des composantes indispensables de l'indépendance nationale.

Des universitaires et des scientifiques se posent avec raison la question de la finalité de leur activité. La réponse à cette question ne peut se trouver que dans l'action pour imposer une autre politique. Mais, dès maintenant, il faut soutenir les efforts pour que la science et l'enseignement supérieur sous leurs différentes formes, puissent, malgré les obstacles que votre système leur oppose, se développer et progresser.

Quant à l'appel à l'union nationale et sacrée, que vous avez lancé en concluant votre intervention, vous ne serez pas surpris, monsieur le secrétaire d'Etat, que le groupe communiste le repousse énergiquement.

C'est pour toutes ces raisons que nous rejetterons le projet de budget que vous nous présentez. *(Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)*

**Mme le président.** La parole est à M. Jacques Legendre.

**M. Jacques Legendre.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je commencerai cette intervention par un aveu : je n'avais pas vu d'un bon œil la création d'un secrétariat d'Etat autonome aux universités.

J'étais attaché à l'idée d'un grand ministère de l'éducation nationale, regroupant en son sein un certain nombre de secrétariats d'Etat comme la jeunesse et les sports, l'enseignement supérieur, l'enseignement technique. Bref, je concevais différemment l'organisation des services ministériels relatifs à l'éducation.

Je dois avouer, après quelques mois d'expérience et après avoir vu quelles étaient vos intentions et quelle impulsion vous donniez, en l'occurrence, à l'enseignement supérieur, que je suis revenu sur mes préventions. Je reconnais bien volontiers que vos premiers mois d'activité gouvernementale me paraissent positifs. Vous avez posé les vrais problèmes et vous semblez prêt à les résoudre, avec le concours des universités, afin de répondre aux besoins réels.

Je commencerai mon propos en évoquant un problème qui reste, à mes yeux, fondamental, car il répond à une exigence de justice : la démocratisation de l'enseignement supérieur. Je suis très attaché à cette démocratisation, sans doute parce que, comme tant d'autres, j'ai eu la chance de faire des études supérieures quoique issu d'un milieu modeste.

De ce point de vue, j'ai été surpris par certains termes du rapport qui a été soumis à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales et, en particulier, par le fait que M. Le Pensec ait intitulé un chapitre : « Démocratisation ou simple expansion numérique ? ».

Je n'aurais pas posé le problème en ces termes. Pour moi, une expansion numérique n'est jamais simple. J'ai écouté ce que disait fort justement la gauche quand elle faisait remarquer que les universités restaient le fief des enfants des milieux privilégiés. Eh bien, puisque ces enfants étaient déjà à l'Université pour la plus grande part, l'expansion numérique s'est nécessairement traduite par l'accès à l'enseignement supérieur d'enfants issus de milieux moins favorisés. Elle contribue donc à la démocratisation. Je tenais à le dire au passage, quitte à faire preuve d'esprit cartésien — on apprécie encore Descartes dans les rangs de la majorité.

**M. Pierre Juquin.** Chez nous aussi ! Mais les chiffres contredisent votre affirmation.

**M. Jacques Legendre.** Nous avons des points communs, monsieur Juquin. J'en prends acte. *(Sourires.)*

Le problème de la démocratisation n'est certes pas résolu — j'en conviens volontiers — mais sa solution a progressé. Qu'avons-nous fait dans ce domaine ? Je prends à témoin tous les Français âgés de plus de trente ans que la plupart d'entre eux ne concevaient pas comme une évidence l'idée d'entrer dans l'enseignement secondaire. Quant à l'idée d'accéder à l'Université, elle n'en effleurait qu'un petit nombre.

Actuellement, au terme de quinze ans d'effort, il est devenu courant de suivre un enseignement secondaire et d'entrer dans un de ces collèges autrefois réservés. Pour beaucoup, il n'est plus inconcevable d'accomplir des études supérieures. Certes, tous les jeunes n'entrent pas à l'Université, mais beaucoup espèrent y entrer parce qu'ils savent que la possibilité leur en sera offerte. Nos efforts en faveur de la démocratisation ont donc été couronnés de succès.

La situation actuelle ne me satisfait pas pour autant. Je constate simplement que nous sommes parvenus à mettre en place une université de masse et que cette évolution est irréversible, même si la situation n'est pas encore totalement satisfaisante. Le pays doit en tirer les conclusions.

Tous nos débats sur l'Université sont faussés parce que l'on tend à considérer, comme autrefois, que tous ceux qui y sont passés peuvent prétendre ensuite occuper dans la nation des postes de commandement ou remplir des fonctions privilégiées. Sans doute cela était-il vrai à l'époque où l'Université était réservée à un petit nombre. Mais on ne saurait revendiquer à la fois l'accès de tous à l'Université et l'octroi de postes de niveau supérieur à tous les diplômés.

Aujourd'hui où l'entrée dans l'enseignement supérieur est devenue banale, il faut bien faire savoir que le diplôme peut procurer des postes intéressants, sans qu'il s'agisse nécessairement des premiers postes de l'Etat. Si l'on en prend conscience, le débat en sera éclairci.

C'est pourquoi je souhaite qu'on le dise clairement tant aux étudiants qu'aux parents d'élèves.

Toujours à propos de la démocratisation, j'ajouterai deux remarques.

D'abord, monsieur le secrétaire d'Etat, vous ne détenez pas la clé du problème des améliorations nécessaires en l'occurrence ; c'est M. Haby qui la détient, car cette clé réside essentiellement dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire. Reste à savoir si la réforme qui nous sera proposée au printemps prochain permettra une plus grande démocratisation. C'est sous cet angle que nous l'examinerons.

Néanmoins, il est un point sur lequel vous avez un rôle à jouer et à propos duquel j'ai noté avec beaucoup de satisfaction ce que vous avez dit : je veux parler du système des bourses.

L'aide sociale aux étudiants doit être profondément reconsidérée. Il ne faut plus qu'un jeune hésite à entrer dans l'enseignement supérieur faute de savoir s'il disposera de moyens de subsistance convenables. De ce point de vue, vous nous avez apporté des précisions dont je suis personnellement satisfait et que je souhaite voir se concrétiser rapidement.

Ensuite, si tel ou tel point du budget me paraît discutable, il n'en reste pas moins que je le voterai. Mais il ne faudrait pas que se répande dans l'opinion publique l'idée que nous avons atteint un plafond dans notre effort d'éducation. Certes, nous avons fait beaucoup, la nation aussi ; certes, les effectifs scolaires et universitaires ont tendance à se stabiliser. Néanmoins, si nous voulons rester au niveau des pays les plus évolués et même rattraper un certain retard que nous avons encore par rapport à ces pays, la nation a besoin de savoir que l'effort en faveur de l'éducation doit continuer à croître.

Je souhaite, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous demandiez sans complexe l'an prochain un accroissement de votre dotation et surtout que vous soyez entendu. Sachez que, si vous le demandez, nous vous soutiendrons. *(Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

**Mme le président.** La parole est à M. Gaussin.

**M. Pierre Gausin.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais tenter de traduire le dilemme, voire le profond déchirement, d'un nouveau député siégeant depuis six mois et resté au fond de lui-même non seulement universitaire mais administrateur, doyen et président d'université pendant plus de dix ans.

Voilà pourquoi je me permettrai de me placer « au ras du sol », d'abord pour analyser les faits d'une façon générale et ensuite pour traiter d'un cas particulier qui m'est cher. C'est seulement alors que j'essayerai de m'élever au niveau de vos intentions et de votre politique.

Voyons d'abord quels sont les faits. Le premier — il est bon de le rappeler à ce point de la discussion — est celui-ci : plus de 750 000 étudiants, un budget de 8 400 millions de francs qui se décompose comme suit :

Frais de personnel : 3 400 millions de francs, soit une augmentation de quelque 16 p. 100 par rapport à l'an dernier et qui, hormis quelques centaines de créations d'emplois, correspond essentiellement à des augmentations des traitements ; étudiants : 840 millions de francs, soit une augmentation de 6 p. 100 ; fonctionnement des universités : 862 millions de francs, soit une augmentation de 12 p. 100 ; fonctionnement de la recherche : au C. N. R. S., 1 500 millions de francs, soit une augmentation de 17 p. 100, et à l'Université, 260 millions de francs, soit une augmentation de 8 p. 100.

Voilà bien le premier fait qui cause l'inquiétude des universitaires, qu'on a pris trop souvent l'habitude de considérer comme de médiocres gestionnaires, ce contre quoi l'ancien doyen de faculté et l'ancien président d'université que je suis s'élève avec vigueur.

**M. Pierre Juquin.** Très bien !

**M. Pierre Gausin.** C'est une opinion que ne confirment ni les rapports des inspecteurs des finances, ni les suprêmes observations formulées par la Cour des comptes.

L'Université française est, au fond, une énorme entreprise faite de plus de 40 000 enseignants, de plusieurs dizaines de milliers d'employés — administrateurs, techniciens, ouvriers et autres — de 750 000 étudiants, une entreprise qui, hormis des cas particuliers regrettables, travaille beaucoup et se livre à des recherches, souvent fort intéressantes. Pour fonctionner, cette entreprise dispose d'un budget en augmentation de 12 p. 100 sur celui de l'an dernier, alors que l'augmentation des coûts doit être voisine de 16 p. 100.

Je n'insisterai pas trop sur les chiffres, ni surtout sur les pourcentages, car les interventions des précédents orateurs montrent combien ils peuvent être différemment interprétés. Malgré tout, il existe un problème de crédits de fonctionnement. On nous dit que certaines universités ne peuvent pas fonctionner, que d'autres ont même dû anticiper les crédits de 1975. Cela est vrai et provient de l'augmentation de certains postes budgétaires ; c'est ainsi que, dans son budget « entretien », telle grande université a vu les frais de nettoyage passer de 1 115 000 à 1 600 000 francs au cours de l'année, alors que la rallonge accordée à la rentrée ne concerne que de rares postes.

J'appelle votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat, sur les conséquences qui en résultent pour la conservation du patrimoine de l'Université. En effet, comment effectuer les travaux nécessaires, tant en matière de bâtiments qu'en matière d'équipements, sans les crédits correspondants ? Or, rien de tel n'est prévu dans le budget général.

L'Université ne peut que difficilement entretenir un patrimoine pour lequel le pays a fait un effort considérable. Il y a là un problème important.

En ce qui concerne la recherche, je serai un peu moins optimiste que mon collègue et ami le doyen Cabanel. Certes, le C. N. R. S. voit ses crédits augmenter sensiblement, ce qui est bien ; en revanche, la recherche universitaire semble le parent pauvre. Attention ! Sans recherche, il n'y a pas d'université.

Cette situation explique en partie le retard incontestable pris, hélas ! dans le domaine de la recherche par la France par rapport à l'U. R. S. S., aux Etats-Unis, à l'Allemagne, au Japon. Un effort important est à faire en l'occurrence, car nous dépassons presque le « budget de rigueur » dont vous avez parlé, monsieur le secrétaire d'Etat.

A propos des créations de postes d'enseignant, vous avez vous-même reconnu qu'elles sont assez minimes cette année, les plus minimes depuis 1968. Je n'en prendrai qu'un seul exemple.

En médecine, quinze maîtrises de conférence sont prévues pour tout le pays et quatre cents postes sont transformés — c'est là un chiffre appréciable mais qui représente seulement le dixième des besoins. Il faudra dix ans pour rétablir la situation, d'autant que le comité consultatif des universités crée chaque année de nouveaux postulants inscrits sur la liste à la suite des recherches effectuées.

J'appellerai particulièrement l'attention sur le problème des cours complémentaires. Certaines universités arrivent à faire assurer 40 p. 100 des enseignements — et je parle en orfèvre — par des cours complémentaires. On peut assez bien le comprendre. Un assistant agrégé littéraire, par exemple, doit cinq heures de cours. Son salaire permet de payer dix-huit heures de cours complémentaires en moyenne, ce qui représenterait finalement trois postes et demi. Quelle tentation pour l'administration, mais aussi quelle erreur pédagogique ! Ces mêmes heures de cours complémentaires n'ont pas été revalorisées depuis des années. Loin de moi l'idée de présenter des revendications catégorielles ! Ce serait parfaitement mal venu. Mais je note tout de même qu'un professeur d'université est actuellement payé 2 785 francs l'heure-année et un maître-assistant 1 982 francs. Or un agrégé-assistant enseignant en « math. sup. » reçoit 4 003 francs. Je ne dis pas que ce salaire soit trop élevé. Mais qu'en est-il pour le cours complémentaire de professeur titulaire ? Un agrégé des classes ordinaires touche 2 668 francs : c'est presque ce qui est donné au professeur titulaire d'université. Il en est à peu près de même de la prime de recherche qui n'a pas été revalorisée depuis de nombreuses années. J'appelle votre attention à cet égard, monsieur le secrétaire d'Etat, sur le cas des assistants en droit et en sciences économiques qui ne sont pas docteurs. Ils ne perçoivent pas cette prime de recherche alors pourtant que, pour être renouvelés d'année en année, ils ont effectivement besoin de faire de la recherche. Il y a là une incohérence qui, me semble-t-il, devrait être effacée.

S'agissant des étudiants, je rappellerai rapidement combien il faut être sensible à la sélection par le déroulement. Combien d'étudiants, en effet — ceux de mes collègues qui sont enseignants le savent — disparaissent au cours de la première ou de la deuxième année ! A la sélection par l'échec — combien d'étudiants obtiennent la maîtrise : de 30 à 40 p. 100 suivant les branches, apprend-on dans le petit fascicule que nous a fait parvenir M. le secrétaire d'Etat ! Peut-être serait-il intéressant de savoir en outre en combien d'années d'études ils l'obtiennent, car souvent ce n'est pas en quatre ans, mais en cinq ou même six ans.

Il faut veiller à ce que j'appellerai l'orientation sauvage en cours ou en fin d'études. Jusqu'à maintenant, en lettres, la carrière à laquelle on se préparait normalement était l'enseignement. Peut-être fallait-il mettre en garde les étudiants — et c'est ce que vous avez fait, ainsi que les autorités universitaires — car 10 p. 100 d'entre eux seulement réussissent à un concours de recrutement. Les autres ne sont pas tous des candidats malheureux. Beaucoup ont changé de voie en cours d'études. C'est à cette orientation sauvage que permettront de remédier, je l'espère, les cellules d'orientation que vous avez évoquées.

Le problème de l'orientation dans le second degré devra être également reconsidéré. L'orateur qui m'a précédé a suffisamment souligné le rôle essentiel que devait jouer l'orientation à ce niveau pour que je n'y revienne pas.

Les conditions d'accès à l'enseignement supérieur suscitent des préoccupations particulières. Je pense notamment à l'ouverture de Vincennes aux non-bacheliers, question qui, évidemment, tracasse tous les présidents d'université et devrait être réexaminée. Les nouvelles filières qui ont été créées en sciences et en technique éveillent aussi quelque inquiétude. Vous nous avez rassurés en partie tout à l'heure, mais il faudra cependant revoir le problème des débouchés.

Comptons à cet égard sur l'effort d'imagination nécessaire pour mieux adapter l'Université aux réalités régionales dont vous avez parlé. Cet effort a déjà donné des résultats car l'Université n'est pas, comme je l'ai lu quelquefois, incapable d'innover.

Il y a le problème de la formation des maîtres sur lequel les orateurs qui m'ont précédé ont insisté. Il est crucial pour l'Université, pour les étudiants, pour les enseignants de tous les

degrés, la valeur de l'enseignement dépendant directement — excusez cette banalité — du niveau de formation. Il est crucial aussi pour le développement de notre pays au triple point de vue économique, social et culturel. Aussi n'oublions pas que c'est aux universités, même si ce n'est pas à elles seulement, que la loi d'orientation a attribué la responsabilité de cette formation. Où en est-on sur ce point ?

Il y a le problème de la formation continue. J'y insisterai moins car les intervenants précédents, notamment M. le doyen Cabanel, l'ont suffisamment fait, encore qu'il y ait là un motif de grande inquiétude.

Voici trois ans que la formation continue a été instituée dans les universités : peut-être est-il trop tôt pour savoir si l'autofinancement pourra ou non permettre de faire face à ce problème. Mais vous n'ignorez pas, monsieur le secrétaire d'Etat, combien sont délicates les négociations qu'il faut engager entre les universités et les milieux professionnels. Et d'ailleurs, que vaut, finalement, la notion d'autofinancement, s'agissant d'un service public ? Qu'en est-il exactement ? Le ministère entend-il soutenir l'effort entrepris ? Combien de temps encore ? Que sera-t-il fait en faveur des actions de formation non rentables au profit d'isolés, dans le domaine de l'alphabétisation par exemple ?

Laisant à mon ami M. André Martin le soin de parler des bibliothèques, j'évoquerai maintenant la situation de ces quelque vingt nouvelles petites universités que l'on a créées, comme à Saint-Etienne, par exemple.

Le fonctionnement de ces universités est parfois difficile parce que souvent la dotation initiale a fait défaut. On ignore peut-être que la dotation initiale en crédits d'équipement est fonction, dans une proportion qui varie de 15 à 20 p. 100, des crédits de construction. Je n'ai rien à y redire, mais cela signifie qu'une U. E. R., parfaitement approuvée, licite — je ne parle pas des enseignements clandestins, comme il y en a eu parfois après 1968 (*Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes*) et installée dans un bâtiment non édifié par l'Etat, prêté, par exemple, par la collectivité locale, ne bénéficiera d'aucun crédit d'équipement. J'ai à plusieurs reprises, depuis des années, attiré l'attention de l'administration sur ce point. En vain. Or, comme il faut bien s'équiper, la seule solution, c'est de recourir aux crédits de fonctionnement année par année. Ainsi, à Saint-Etienne, sur six unités, le droit, les sciences économiques et la médecine n'ont pu bénéficier de crédits d'équipement. Mon propos n'est pas de verser des larmes sur le sort de Saint-Etienne, mais de déplorer que les collectivités locales soient ainsi mises dans l'obligation de se substituer à l'Etat. C'est ce qui a été fait à Saint-Etienne, tant par la municipalité, sous l'action de M. Michel Durafour, que par le département, sous celle de M. Antoine Pinay. Il y a là, tout de même, quelque chose de paradoxal !

L'université de Saint-Etienne fonctionne donc, et je n'ai pas trop d'inquiétudes à ce sujet, grâce à l'aide financière des collectivités locales qui ont fourni, en 1974, 2 330 000 francs, alors que l'aide de l'Etat — subvention de fonctionnement et de recherches — a été de 4 174 000 francs. Leur part atteint ainsi 55 p. 100 de l'effort consenti par l'Etat. Mais cela suppose de lourds sacrifices financiers pour les collectivités qui les répercutent en impôts locaux. Nous avons là un nouvel aspect de ce transfert des charges dont on parlait hier à propos du ministère de l'éducation.

**M. Pierre Juquin.** Très bien !

**M. Pierre Gaussin.** La situation est comparable dans le domaine des emplois. Je n'en veux pour preuve que la médecine — vous connaissez, d'ailleurs, cet exemple, monsieur le secrétaire d'Etat — où il faut sans arrêt courir derrière les créations de postes.

Ces universités nouvelles sont pourtant nécessaires. Elles correspondent à des besoins régionaux très réels. Il n'est que de penser à la place de Limoges dans cette région du Limousin, à celle de Brest ou encore à celle de Pau pour les pays de l'Adour. Elles ont accéléré l'accès à l'enseignement supérieur d'éléments socialement moins favorisés. Il y a là quelque chose qui nous tient à cœur, même si cette démocratisation, cette promotion sociale ne sont pas encore aussi importantes que nous le désirerions. On constate — et j'ai les statistiques pour Saint-

Etienne — que ces nouvelles universités accueillent en proportion importante des étudiants issus des milieux moins aisés que les étudiants traditionnels et qui n'auraient pu aller dans des universités plus éloignées. Il reste cependant que la recherche, la formation des maîtres, l'habilitation à délivrer des diplômes sont autant de problèmes qui préoccupent ces universités nouvelles.

A votre actif, monsieur le secrétaire d'Etat — et j'en viens à des considérations plus politiques — je mets l'existence du secrétariat d'Etat aux universités, dont la création à mon avis parachève la loi d'orientation de 1968.

Je mets également à votre actif les contacts que vous avez su nouer, dans une atmosphère de compréhension, avec la conférence des présidents d'université, avec le conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec les étudiants, témoin le colloque de septembre dernier ; votre volonté enfin d'aborder les problèmes les plus délicats, les plus controversés tels que l'harmonisation des cycles d'études, dans un souci de cohérence.

Pensez à l'incohérence frappante de la licence en droit qui se fait en quatre ans alors que la licence dans les autres matières se passe en trois ans.

Vous abordez le problème du statut des personnels, forêt vierge si inextricable qu'une nouvelle commission de la hache serait nécessaire pour l'élaguer. Vous y pensez, cela est bien, mais attention !

Vous vous préoccupez aussi de la nécessaire liaison entre l'université et la vie économique régionale, du problème de l'établissement d'une carte universitaire respectant les réalités régionales, et, là encore, je dis attention, mais vous vous êtes montré déjà pleinement averti à cet égard.

Vous abordez le problème du choix délicat qui doit être opéré entre l'aide directe et l'aide indirecte — et j'ai noté avec intérêt l'idée de ce grand service social dont vous avez annoncé la création — ainsi que celui de l'attribution des crédits avec le nécessaire passage du quantitatif au qualitatif que cela implique.

Je dirai quelques mots enfin de l'autonomie des universités. Bien sûr c'est une très belle chose, mais il n'y aura pas d'autonomie réelle tant que n'existera pas d'autonomie du mode de financement. A cet égard, ne pourrait-on pas s'inspirer en France de l'exemple du bureau de répartition des crédits qui existe en Grande-Bretagne ?

En conclusion, en qualité d'universitaire, je vous dis, comme vous le dira bientôt la conférence des présidents d'université, que ce budget ne peut me satisfaire. A n'en pas douter, il devra être complété par un important collectif. Mais l'on ne peut, hélas ! s'abstraire des nécessités du moment : celles de l'équilibre budgétaire.

Je lance donc, monsieur le secrétaire d'Etat, un cri d'alarme. Soyez exigeant pour les universités, exigeant auprès des universités, exigeant auprès du pouvoir.

Pour les universités, soyez plus un défenseur qu'un tuteur car il serait peu politique de laisser enseignants et étudiants sombrer dans le désespoir qui peut être mauvais conseiller.

Nous croyons, au groupe des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, que, dans les circonstances présentes, vous avez fait pour le mieux, monsieur le secrétaire d'Etat, et mes critiques doivent être considérées comme un encouragement, un aiguillon.

Comme nous vous accordons notre confiance pour apporter à ce budget, dans un délai raisonnable, les correctifs souhaitables, comme nous avons entendu votre vibrant appel, et voyant en vous non pas un père Noël mais un homme de bonne volonté et de volonté, nous voterons ce budget, un peu comme un pis-aller nécessaire dans l'espoir d'un mieux-aller indispensable, mais surtout eu égard à votre ferme intention de vous engager dans une politique de l'Université large, raisonnée, cohérente, réaliste, ouverte sur la région, sur l'Europe, sur le monde. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

Mme le président. La parole est à M. Mexandeau.

**M. Louis Mexandeau.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je serais assez d'accord avec la majeure partie de l'intervention que vient de prononcer M. Gaussin. Elle constitue en effet un catalogue des critiques qui peuvent être adressées à ce budget. Mais je comprends mal — encore que je sache qu'il y a des raisons politiques qui dépassent les contingences immédiates — qu'après ce déferlement de critiques, notre collègue soit quand même résolu à voter pour votre budget.

Si le problème qui nous préoccupe n'était pas aussi grave, je me réjouirais presque, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous nous rendiez la tâche si facile, car vous venez devant nous avec un budget tellement pauvre qu'il serait vraiment inconvenant de l'approuver.

Je crois qu'il vous faudra tout à l'heure, comme ce fut le cas hier pour M. Haby, compter sur l'approbation aveugle des nouveaux inconditionnels (*Exclamations sur les bancs des républicains indépendants, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et de l'union des démocrates pour la République*), à moins que ce ne soit, si vous préférez, les inconditionnels de la nouvelle majorité.

**M. Bernard Marie, rapporteur spécial.** Parlez pour vous, monsieur Mexandeau.

**M. Louis Mexandeau.** Je ne parle pas pour moi, mais je n'ai pas manqué, monsieur le rapporteur, de remarquer qu'hier, à côté de quelques collègues informés de la majorité, nous avons eu affaire, dans la discussion du problème de l'éducation, à des participants qui, semble-t-il, ne connaissaient ni le budget, ni le rapport, mais qui étaient sûrement habités par la passion politique.

Je regrette d'ailleurs que sur des budgets aussi importants que ceux de l'éducation et des universités qui, l'an dernier, étaient joints, nous soyons amenés à prendre la parole devant des auditoires aussi réduits.

**M. Jacques Sourdille.** Comme en commission !

**M. Louis Mexandeau.** Comme en commission, mon cher collègue. Mais je tiens à vous dire que, loin des emportements de la nuit dernière, notre commission des affaires culturelles, familiales et sociales a examiné avec soin le projet de budget qui lui était soumis et que, l'ayant trouvé mauvais, elle a émis un avis défavorable, suivant en cela les conclusions de son rapporteur.

C'est pourquoi je comprends mal, du point de vue de la simple déontologie parlementaire, votre intervention de tout à l'heure, monsieur Sourdille, et je la trouve totalement inacceptable.

L'an dernier, nous avons bénéficié, si l'on peut dire, d'une certaine ouverture et l'opposition s'était vu confier quelques rapports. Cette année, on a donné à la majorité le plus gros morceau, l'éducation, et on a bien voulu abandonner à l'opposition le rapport sur les universités.

Je vous demande par conséquent au nom de quoi vous vous érigez en censeur du contenu de ce rapport qui, que vous le vouliez ou non, a été approuvé par une majorité de la commission. Que cette majorité ait été faible relève de votre responsabilité, non de la nôtre ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

**M. Jacques Sourdille.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Mexandeau ?

**M. Louis Mexandeau.** Volontiers.

Mme le président. La parole est à M. Sourdille, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Jacques Sourdille.** Monsieur Mexandeau, je me souviens fort bien de ce débat en commission et en particulier de l'objectivité que vous avez bien voulu me reconnaître à plusieurs reprises.

C'est cette objectivité qui me conduit à regretter les remarques émanant des commissaires ne figurant pas dans le rapport écrit.

C'est une tradition parlementaire qu'il fallait respecter et qui ne l'a pas été.

C'est contre cette attitude que j'ai voulu m'élever en relevant tout à l'heure quelques exemples d'utilisation de statistiques, exactes sans doute, mais vous savez qu'on peut tout faire dire aux statistiques...

**M. Gilbert Faure.** On ne vous le fait pas dire !

**M. Jacques Sourdille.** ... et je ne vous rappellerai pas le mot de Disraëli sur cette forme suprême du mensonge.

Je considère donc qu'il était de mon devoir de parlementaire de démontrer que ce rapport, qui a été adopté par une très courte majorité — je crois que c'était par quatre voix contre trois, ce qui n'est à l'honneur de personne — n'a pas valeur d'Évangile, mais doit au contraire être remis en cause par l'Assemblée. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**M. Louis Mexandeau.** Aurai-je la cruauté, monsieur Sourdille, de rappeler que votre rapport sur le budget de l'éducation a été adopté par une majorité à peine plus forte — douze voix contre onze — et qu'il a fallu pour obtenir ce vote battre le rappel de quelques demi-soldes ?

Nous ne pouvons pas accepter que vous mettiez en doute la probité intellectuelle de M. Le Pensec, qui a parfaitement traduit les débats qui ont eu lieu en commission.

**M. Bernard Marie, rapporteur spécial.** Monsieur Mexandeau, vos propos sont inacceptables ! Il n'y a pas de demi-soldes parmi les parlementaires !

**M. Louis Mexandeau.** Il y en a parmi les enseignants. Il y a même des quart-de-soldes, et d'autres qui n'ont plus de soldes du tout.

**M. Bernard Marie, rapporteur spécial.** Ce n'est pas des enseignants que vous parliez !

**M. Louis Le Pensec, rapporteur pour avis.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Mexandeau ?

**M. Louis Mexandeau.** Je vous en prie.

Mme le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Louis Le Pensec, rapporteur pour avis.** Monsieur Sourdille, lorsqu'on veut jouer le jeu de l'objectivité, il faut le mener jusqu'à son terme. Poursuivant votre lecture, vous auriez pu citer cet extrait de la page 63 de mon rapport écrit : « Lors de l'examen en commission, M. Sourdille a contesté le bien-fondé des observations du rapporteur sur une croissante sélection sociale dans les universités... »

**M. Jacques Sourdille.** Vous avez omis de le rappeler dans votre rapport oral.

Mme le président. Veuillez laisser poursuivre M. Mexandeau.

**M. Louis Mexandeau.** Il ne faudrait pas à l'avenir que les rapporteurs appartenant à l'opposition se voient flanqués d'un censeur appartenant à la majorité ! Sinon, messieurs, vous pouvez garder vos rapports !

**M. Gilbert Faure.** Très bien !

**M. Louis Mexandeau.** Aussi bien, le rapport très complet et très clair de Louis Le Pensec, avec lequel nous exprimons notre accord le plus total, nous dispense de revenir dans le détail

sur les faiblesses de ce budget pour nous attacher à éclairer, monsieur le secrétaire d'Etat, une méthode qui est la vôtre, en appelant l'attention du monde universitaire et de l'opinion sur ce qu'elle peut avoir de fallacieux et de dangereux à terme.

Certes, jusqu'à maintenant, cette méthode ne vous a pas trop mal réussi.

La création d'un secrétariat d'Etat aux universités autonome a suscité de l'intérêt. Les problèmes sont nombreux, et, pour certains, si graves et si anciens qu'on a tendance à accorder un préjugé favorable à celui qui semble vouloir les affronter plutôt que les contourner. Mais la rentrée universitaire vient seulement d'avoir lieu.

On assiste ainsi au spectacle un peu paradoxal d'un secrétaire d'Etat, dont le budget est un des plus durement touchés par l'austérité, qui multiplie, comme par compensation, les déclarations, les initiatives et les projets, mais pas les moyens. Tout se passe comme si, pour vous, la séduction pouvait suppléer la réduction, et le crédit personnel remplacer les crédits budgétaires réels.

Vous ne niez pas les problèmes, vous auriez même plutôt tendance à les nourrir, à les étoffer, à en susciter de nouveaux, espérant sans doute que l'échauffement des débats qu'ils provoqueront chez les universitaires et peut-être même chez les étudiants suffira à compenser la pénurie de combustibles dont sont déjà victimes certains établissements universitaires.

Ainsi avez-vous lancé le rapport de Baeque, que votre prédécesseur avait demandé et dont vous voulez faire un élément de la négociation, et avez-vous également pris au vol le rapport des experts de l'O. C. D. E. sur la recherche en sciences sociales.

Cette alacrité dans le souci d'alimenter le débat et d'imaginer le futur — n'avez-vous pas invoqué à plusieurs reprises l'imagination ? — explique sans doute le comportement réceptif des présidents d'université, sur lequel il ne faudrait quand même pas trop vous tromper. Elle serait de bon aloi si, d'une part, votre budget, qui seul nous intéresse aujourd'hui, puisque son examen nous fournit l'unique occasion de mesurer les effets de votre politique, n'était ce qu'il est et si, d'autre part, certaines mesures récentes ou différées, ne provoquaient à l'heure actuelle une grande inquiétude quant à l'orientation que vous voulez donner à votre action et quant à la conception que vous avez de l'avenir des universités.

Voulez-vous quelques exemples de déclarations qui sont en contradiction flagrante avec vos décisions ou avec vos moyens ?

Vous avez fait de l'ouverture sur la vie économique et sociale et sur les régions l'un de vos objectifs. Vous avez souhaité une université diversifiée et compétitive. Mais, pendant que vous bavardez sur l'ouverture ou le redéploiement — c'est un mot qui est à la mode — vos actes traduisent des intentions contraires.

Vous refusez, par exemple, d'habilitier les nouvelles maîtrises de sciences et de techniques jusqu'à la rentrée de 1976.

Vous subordonnez leur création, qui permettrait précisément aux universités de répondre aux besoins réels de notre économie et de notre société, à l'établissement d'une carte universitaire, lui-même subordonné à la mise en place des conseils régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche — C. R. E. S. E. R. — institués par la loi d'orientation de 1968 mais qui, six ans après, n'existent pas encore !

Faudra-t-il donc attendre encore six ans pour établir la carte universitaire et pour que les universités aient enfin légalement le droit de délivrer des diplômes d'avocat ou d'ingénieur, et de s'ouvrir vraiment sur la vie ? D'ici là, elles risquent fort de n'être que de vastes fabriques de chômeurs.

Il existe des exemples précis à propos desquels je vous ai posé des questions. Vous avez consenti effectivement un effort tardif et bien incomplet en faveur de cette université de Villeneuve-Paris-Nord. Vous vous référez volontiers aux expériences de Lille, de Montpellier et de Compiègne, votre université favorite. Mais l'effort ponctuel que vous consentez ne vous dispense pas de cette adaptation urgente.

Dans l'état actuel des choses, compte tenu des recherches entreprises et des actions amorcées par les universités, il était possible, en attendant l'établissement définitif de la carte univer-

sitaire, de fixer des orientations et d'habilitier davantage de maîtrises. Mais cela aurait coûté cher en personnel et en matériel. Comme vous ne disposez d'aucun moyen, vous reportez la décision à 1977.

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Mexandeau ?

**M. Louis Mexandeau.** Je vous en prie.

**Mme le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Monsieur Mexandeau, certains de vos propos appellent une réponse immédiate.

Je confirme que les maîtrises de sciences et de techniques constituent pour le Gouvernement l'un des éléments fondamentaux de la nécessaire adaptation de nos formations.

Nous avons habilité pour cette rentrée quatorze maîtrises de sciences et de techniques. Elles permettront de former des milliers d'étudiants qui pourront ensuite trouver facilement un emploi.

J'ai effectivement pris la décision, devant la conférence des présidents d'universités, de suspendre l'habilitation pendant la seule année universitaire 1975-1976.

**M. Louis Mexandeau.** Cela fait deux ans !

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Non ! car pour cette rentrée — et vous le savez très bien, monsieur Mexandeau, puisque vous avez cité l'exemple de Paris-Nord — de nouvelles maîtrises de sciences et de techniques ont été habilitées.

Si j'ai pris cette décision, c'est qu'il faut bien, un jour, établir une carte universitaire avec le concours des organisations régionales et des conseils régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ne faites pas au Gouvernement, sur ce point essentiel, un procès d'intention. Nous voulons développer les maîtrises de sciences et de techniques dans les meilleures conditions possibles, c'est-à-dire à partir d'une carte scolaire qui sera élaborée, je le confirme à l'Assemblée nationale, avec l'ensemble des responsables économiques et sociaux de la nation. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

**M. Louis Mexandeau.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je prends acte de vos déclarations. Mais je récusé la méthode qui consiste à ne pas prendre en compte les engagements antérieurs et à redémarrer à zéro lorsque arrive un ministère.

Supposez que demain ou même l'an prochain — ce n'est pas une idée saugrenue — vous ne soyez plus secrétaire d'Etat aux universités. Pourquoi votre successeur assurerait-il la responsabilité de la carte universitaire et de l'habilitation des maîtrises ?

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Ce n'est pas l'opposition qui forme le Gouvernement, monsieur Mexandeau !

**M. Gilbert Faure.** Ce n'est même pas la majorité !

**M. Louis Mexandeau.** Je fais le procès non pas seulement d'une méthode, mais de quinze ans de gestion. Cette carte universitaire devrait exister depuis longtemps !

De même, à propos de la sélection, vous avez déclaré tout à l'heure qu'il y avait en France trop d'étudiants mal orientés ou trop peu « motivés ». Nous en serions d'accord, si vous aviez ajouté aussitôt que les responsabilités devaient être cherchées en amont.

Ces étudiants, qui les a mal orientés ? Qui les a mal informés ?

Pourquoi arrivent-ils à un âge aussi avancé dans l'enseignement supérieur ?

La faute n'en revient-elle pas aux précédents ministres de l'éducation qui avaient d'ailleurs à charge à la fois le second degré et l'enseignement supérieur ? Si des moyens leur avaient été donnés, les redoublements, les retards scolaires seraient-ils si nombreux aujourd'hui.

Qui a provoqué cette espèce de cheminement, un peu moutonnier il est vrai, vers l'enseignement supérieur ?

Si l'enseignement technologique avait disposé à temps des places nécessaires, certains élèves qui voulaient y entrer n'auraient-ils pas été détournés de l'enseignement général qu'ils n'ont choisi que parce que c'était pour eux la seule chance de promotion sociale et économique à laquelle ils aspirent ?

Il y a quelques jours, vous vous êtes déclaré préoccupé par l'augmentation du nombre des étudiants de première année. C'est un propos malthusien qu'il est rare d'entendre dans la bouche d'un responsable de l'éducation.

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Me permettez-vous de vous interrompre à nouveau, monsieur Mexandeau ?

**M. Louis Mexandeau.** Bien volontiers, monsieur le secrétaire d'Etat.

**Mme le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Je vous remercie, monsieur Mexandeau, de me permettre de rétablir la vérité.

Je n'ai jamais déclaré qu'il y avait trop d'étudiants en France ni que j'étais préoccupé par la croissance des effectifs pour cette rentrée.

Je précise que 150 204 nouveaux étudiants se sont fait inscrire pour la première fois en première année et que mon seul regret vient du fait que trop peu de nouvelles inscriptions ont été enregistrées cette année dans les disciplines scientifiques.

Il faut tout faire pour augmenter le nombre d'étudiants en sciences. Telle est ma préoccupation et celle du Gouvernement.

Encore une fois, je n'ai jamais déclaré que j'étais inquiet de l'augmentation du nombre des étudiants. J'ai simplement affirmé que trop d'étudiants étaient insuffisamment « motivés », sans doute parce qu'ils avaient été mal orientés. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

**M. Xavier Hamelin.** Monsieur Mexandeau, vous avez le génie de la déformation.

**M. Louis Mexandeau.** Monsieur Hamelin, je ne veux pas engager un dialogue avec vous.

Je prends acte avec satisfaction que M. le secrétaire d'Etat retire les propos qu'on lui avait prêtés et que nous avons tous pu lire dans la presse.

**M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'Etat.** Je ne les retire pas, puisque je ne les ai jamais prononcés.

**M. Louis Mexandeau.** Mais vous ne vous en tirez pas si facilement avec la sélection.

Je ne vous reproche pas la sélection en médecine puisque c'est votre prédécesseur qui en est responsable.

Je crains surtout qu'un processus ne soit amorcé, comme nous l'avions redouté à l'époque, et que la sélection ne se généralise dans plusieurs ordres d'enseignement.

Vous l'annoncez déjà pour la pharmacie.

Vous l'introduisez dans une université qui était devenue, après les mouvements de 1968, un champ d'expérimentation intéressant et un outil de promotion sociale pour les non-

bacheliers : je veux parler de l'université de Vincennes. Dans la précipitation, vous venez de prendre un arrêté qui bloque le recrutement des non-bacheliers.

Est-ce une mesure de ségrégation ? Sans aucun doute. Elle est d'autant plus inadmissible que vous invoquez comme motif l'accroissement des effectifs. Or cette augmentation est due à l'inscription des nouveaux bacheliers et nullement à celle des non-bacheliers. Cela signifie que vous approuvez la pire des sélections : la ségrégation sociale.

**M. Bernard Marie, rapporteur spécial.** Ce n'est pas un diplôme de plus qui procurera un emploi !

**M. Louis Mexandeau.** L'autonomie ne restera qu'un mot creux si elle n'est pas accompagnée des moyens financiers nécessaires pour la mettre en œuvre.

Le président de l'université de Paris-Sud nous écrit : « Par ailleurs, l'augmentation des charges générales a contribué à diminuer tous les ans les crédits d'action pédagogique, annulant toutes les déclarations d'intention sur le renouvellement des filières de formation.

« Enfin, il est clair que l'autonomie des universités n'est qu'un vain mot si les budgets sont presque intégralement consacrés à des dépenses obligatoires et incompressibles. »

Où réside l'autonomie si le président d'université joue le rôle d'un syndic de faillite ? A moins d'obtenir un relèvement massif des crédits, l'autonomie demeurera toujours au stade de l'intention pieuse.

Où alors, irez-vous chercher les crédits à l'extérieur, comme vous en avez manifesté l'intention, dans les chambres de commerce et d'industrie, dans les entreprises privées ? Mais la philanthropie ne se pratique pas dans ce domaine. Il y aura nécessairement des contreparties. Le phénomène de la privatisation, qui se développe dans votre système, menace aussi l'Université.

J'aurais aimé dire quelques mots des bibliothèques qui sont loin d'être aussi comblées que vous ne l'annoncez, mais mon temps de parole s'achevant, je me bornerai à traiter de l'aide aux étudiants.

Qui n'approuverait le souci de mieux adapter cette aide ? Vous savez que là aussi ce n'est pas en traquant les rationnaires qui ne sont pas au clair avec leur compte de valeurs que vous allez réaliser des économies permettant une meilleure répartition et de meilleures dotations.

Vous devriez commencer à appliquer vos propres promesses et à assurer le fonctionnement des œuvres dès cette année.

Pour les restaurants, sans doute avez-vous augmenté votre participation de trente centimes. Mais cela était inscrit dans les obligations paritaires !

Les cités, à l'heure actuelle, sont en déficit. Elles vont vers l'asphyxie progressive. Déjà on procède à des coupures de chauffage et à des licenciements de personnel. Des immeubles se dégradent, comme l'a signalé M. Gaussin. (Protestations sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

**M. André Glon.** C'est de la mauvaise foi !

**M. Louis Mexandeau.** C'est une réalité, elle ne vous fait pas plaisir, mais nous en sommes là !

Nous n'arrivons pas à conserver, ni même à renouveler notre parc immobilier universitaire. (Interruptions sur les mêmes bancs.)

Je voudrais parler également des ponctions opérées sur le budget de fonctionnement pour rembourser les organismes d'H. L. M. qui ont construit ces résidences universitaires.

Autrefois, lorsque l'Etat construisait lui-même, il versait une subvention de 18 francs par lit. Aujourd'hui, il n'accorde qu'une subvention de 27 francs dont la moitié, c'est-à-dire 13,50 francs, sert à rembourser les annuités des emprunts des organismes H. L. M.

De 18 francs, en francs courants, nous sommes passés à 13,50 francs.

Voilà l'aide que vous apportez ! Vous avez fait des promesses aux associations ; je n'en ai pas entendu parler dans votre exposé.

Vous avez répondu ainsi à des besoins réels et pressants de l'Université par la pire des inflations, l'inflation verbale.

Parce que nous refusons pour nos universités et pour la recherche d'être payés de mots ; parce que nous croyons que la France, pauvre en matières premières, ne peut prévenir de sombres lendemains qu'en investissant de façon massive dans la matière grise dont nous sommes heureusement richement dotés ; parce que votre budget ne peut satisfaire les besoins les plus urgents et parce que vos projets ne reçoivent pas le moindre commencement d'exécution, le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche ne votera pas les crédits du secrétariat d'Etat aux universités. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

**Mme le président.** En raison de l'heure tardive, la suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

#### ORDRE DU JOUR

**Mme le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Décision de l'Assemblée sur la publication du rapport de la commission d'enquête sur les conditions commerciales, financières et fiscales dans lesquelles les sociétés pétrolières opérant en France approvisionnent le marché français et y assurent la distribution des différents produits pétroliers, et sur leurs rapports avec l'Etat ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1975, n° 1180 (rapport n° 1230 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).  
Universités (suite) :

(Annexe n° 16. — M. Bernard Marie, rapporteur spécial ; avis n° 1231, tome VIII, de M. Le Pensec, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

Affaires étrangères :

(Annexe n° 1. — M. Marette, rapporteur spécial ; avis n° 1232, tome I, Affaires étrangères, de M. Louis Joxe, et tome II, Relations culturelles et coopération technique, de M. Alain Vivien, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 1231, tomes I et IV, Relations culturelles, de M. Pierre Weber, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

Coopération :

(Annexe n° 8. — M. Voisin, rapporteur spécial ; avis n° 1232, tome III, de M. Bettencourt, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 1231, tomes I et IV, Relations culturelles, de M. Pierre Weber, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :  
Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures cinquante.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
JACQUES RAYMOND TEMIN.*

(Le compte rendu intégral des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)